



PROJET D'ETABLISSEMENT

RELAIS PARENTAUX COUP D'POUCE 92

Contenu

1	INTRODUCTION	4
2	Notions d'histoire :	5
2.1	L'histoire de la Fondation d'Auteuil :	5
	La gouvernance :	6
	Une organisation en régions et territoires.....	6
	Le projet d'Apprentis d'Auteuil.....	7
2.2	Le projet stratégique Apprentis d'Auteuil 2017 2021.	9
	Orientation A : Avec les jeunes et les familles, placer la relation au cœur du projet éducatif :	9
	Orientation B: Préparer et accompagner les jeunes vers leur insertion dans la société et le monde du travail :	9
	Orientation C: Rendre ensemble Apprentis D'Auteuil plus agile et efficient	9
	Orientation D: S'ouvrir et agir en partenariats	10
2.3	Histoire de l'établissement et son évolution :	10
	L'histoire :	10
	Repères juridiques / agrément :	12
	L'habilitation :	13
	Inscription de l'établissement dans le Schéma Départemental 2012-2016 :	14
3	Le projet des relais parentaux.....	16
3.1	. Le public et son entourage.....	17
3.2	Participation des enfants à l'écriture du projet d'établissement.....	19
3.3	Les principes et valeurs qui sous-tendent l'accompagnement	24
	Les valeurs :	24
	Gestion des paradoxes.....	27
	Règles de Confidentialité : secret professionnel et secret partagé.....	31
3.4	L'admission et l'accueil.....	33
	La procédure d'admission	33
	Les modalités d'accueil.....	35
	Capacité et ouverture.....	35
3.5	La localisation du dispositif.....	36
	Implantation	36
	Le pavillon de Fontenay-aux-Roses / Relais Kailash.	37
	Le pavillon de Chatenay-Malabry / le Relais Malala.	38
	Protection et Sécurité	39
	Restauration	40
	L'hygiène	41
4	L'offre de service : les prestations proposées.....	42
4.1	Les modes d'accompagnement.....	42
	L'accompagnement éducatif :	42
	L'accompagnement à la scolarité :	45
	L'accompagnement à la santé	46
	L'accompagnement des parents	47
	Projet Individuel de l'Enfant	49
	La fin de la prise en charge à Coup d pouce.	50
4.2	Les modes de participation individuels et collectifs des enfants accueillis	52
	Modalités d'intervention pour les enfants présents en accueil jour et nuit :	52

Partenaires et réseaux territoriaux : Développement, enjeux, formes de partenariat.....	54
5 Professionnels et compétences.....	57
5.1 Une convention collective propre à Apprentis d’Auteuil : le protocole social.....	57
5.2 Les ressources humaines et leur évolution en 5 ans.....	57
5.3 L’organisation, la planification, la mutualisation.....	61
5.4 L’accueil et l’encadrement d’Apprentis, de stagiaires.....	61
5.5 Fonctions et missions de l’équipe.....	62
5.6 La formation des salariés et le plan de formation :.....	64
5.7 La dynamique de travail d’équipe, éducatif, transdisciplinaire.....	65
6 Perspectives d’évolution :.....	67
6.1 Des pratiques éducatives :.....	67
6.2 Des locaux :.....	68
6.3 De développement :.....	69
7 Conclusion :.....	69
8 ANNEXES.....	70

1 INTRODUCTION

Coup d’Pouce est une structure habilitée depuis octobre 2010 au titre de la protection de l’enfance agissant dans le cadre de la prévention. Ce projet atypique, est à la frontière de plusieurs champs : éducation spécialisée, petite enfance, protection de l’enfance, prévention.

Partant de ce postulat, il a été nécessaire depuis sept ans de s’inscrire dans une démarche continue de qualité tout en préservant les particularités de l’institution.

La démarche d’évaluation interne s’est faite à partir du référentiel proposé par Apprentis d’Auteuil mais adapté et modulé à Coup d’Pouce 92 pour répondre aux questionnements de la structure.

Il en a été de même pour la démarche d’écriture du projet d’établissement. Ce projet d’établissement est le fruit d’un travail collectif et participatif de l’ensemble de l’équipe de Coup d’Pouce. En effet, c’est la capacité d’adaptation et de remise en question de l’équipe, l’engagement permanent de chacun de ses membres qui permet une intervention de qualité, réfléchie et efficace.

Le projet d’établissement, a pour objectif de définir et mettre en exergue les prestations proposées par l’institution. Elles sont, résolument, en adéquation avec le schéma départemental des Hauts de Seine

Ce document se doit d’être un document de référence pour expliquer le travail entrepris au quotidien avec les enfants et leurs familles. Il a été travaillé en questionnant les valeurs institutionnelles et les motivations internes à l’institution pour donner du sens aux interventions des professionnels.

Coup d’Pouce, s’inscrit aussi dans les nouvelles orientations stratégiques définies par Apprentis d’Auteuil pour les cinq prochaines années et particulièrement dans le travail d’accompagnement des familles. Il est à rappeler, d’ailleurs, que l’institution ne pourrait pas vivre sans les familles et la confiance qu’elles accordent à Coup d’Pouce en confiant leurs enfants. La qualité de l’accueil des enfants, reste de toute façon, la motivation première du travail des professionnels et il est à espérer que cela se ressent tout au long de la lecture de ce document.

Pauline Ghemri
Directrice

2 NOTIONS D'HISTOIRE :

2.1 L'histoire de la Fondation d'Auteuil :

C'est en 1866 qu'un prêtre de Paris, Louis Roussel (religieux des frères de Saint Vincent de Paul) recueille les premiers enfants, orphelins ou abandonnés, de l'œuvre qui deviendra « *la Fondation d'Auteuil* ». A cette époque difficile, les enfants vagabonds et errants sont nombreux dans les rues de Paris et n'ont bien souvent pas d'autre alternative que les cellules de la prison de la Petite Roquette où ils sont mis sous surveillance de la police jusqu'à 21 ans.

Ainsi, des garçons en détresse, de 12 à 20 ans, sont recueillis dans une mesure du village d'Auteuil (aujourd'hui dans le XVIème arrondissement de Paris, au 40 rue Jean de la Fontaine). L'abbé Roussel veut, dans un esprit de gratuité, les recevoir, leur donner une formation humaine, sociale, professionnelle et spirituelle ainsi que les conditions d'un accueil familial. Il crée l'"Œuvre de la Première Communion", qui deviendra « *Les Orphelins Apprentis d'Auteuil* », et que des bienfaiteurs et généreux donateurs font vivre.

En 1923, le Père Brottier héros de la première guerre mondiale et fondateur avec Clémenceau de l'Union Nationale des combattants prend la direction des Orphelins Apprentis d'Auteuil auxquels il consacra sa vie, jusqu'à donner à l'œuvre une dimension nationale. Elle est reconnue d'utilité publique en 1929 et compte 1 300 enfants et 15 maisons d'accueil dans toute la France.

Dans les années 2000, une recommandation de l'IGAS amène Apprentis d'Auteuil à différencier les prestations entre les jeunes accueillis à la demande de leur famille et ceux placés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Dans le même mouvement, la Fondation fait habilitier ses établissements qui prennent en charge les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance et professionnalisent les pratiques.

A partir de 2007, en complément de son implication dans la protection de l'enfance et dans la prévention, la Fondation d'Auteuil souhaite intervenir plus tôt auprès des jeunes et de leur famille, en proposant **un soutien à la parentalité**. Par ailleurs, elle s'engage aussi auprès de la petite enfance. En août 2010, la Fondation d'Auteuil devient Apprentis d'Auteuil.

Confiés par leur famille ou par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, les jeunes bénéficient d'un cadre sécurisant pour se reconstruire et développer leur savoir-être et leur savoir-faire. Apprentis d'Auteuil soutient également les familles en détresse dans leur rôle éducatif. Près de 70 formations professionnelles sont délivrées au sein des établissements d'Apprentis d'Auteuil.

Après presque 150 ans d'existence, la mission première de son fondateur est toujours d'actualité : **Accueillir, Eduquer, Former, Insérer** des jeunes en difficulté.

La gouvernance :

Apprentis d'Auteuil est une institution de l'Eglise catholique, rattachée au diocèse de Paris Cela revêt deux aspects :

Un aspect institutionnel : l'archevêque de Paris s'assure de l'introduction du message évangélique dans leur projet. Cette « tutelle » se matérialise par la présence de deux représentants de l'Eglise au sein du Conseil d'Administration et d'un délégué général à la pastorale auprès de la Direction Générale.

Le deuxième aspect est la mise en œuvre de propositions d'activités pastorales (ensemble d'actions ayant une dimension spirituelle et/ou religieuses) au sein des établissements.

Les établissements d'enseignement et de formation relèvent de l'Enseignement Catholique : école, collèges, lycées, unités de formation par apprentissage

La gouvernance est composée :

■ d'un Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres. Il fixe les grandes orientations et assure une surveillance de l'organisation, du budget et des réalisations.

Les administrateurs sont :

Bernard Prévost, Jean-Paul Redouin, Paul Malartre, Francis Weiss, Marc Botzung, Chantal Delsol, Antoine de Romanet, Bruno Cotte, Isabelle Piat Durozoi, Pascal Bourgue.

■ d'une Direction Générale

Le comité de Direction Générale assure la direction d'Apprentis d'Auteuil, sous l'autorité du directeur général et sous le contrôle du Conseil d'Administration. Son fonctionnement collégial constitue un atout pour des prises de décision dans un environnement de plus en plus complexe.

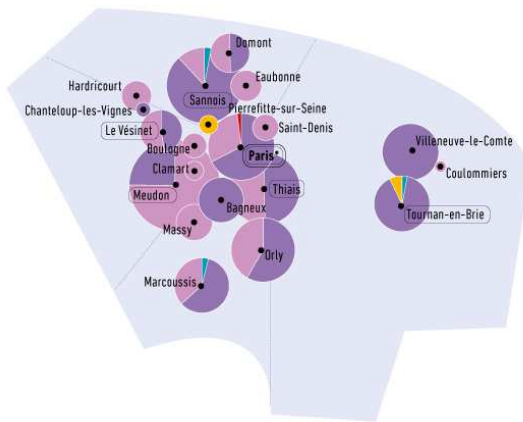
- Directeur général : Nicolas Truelle
- Directeur général adjoint, directeur de la stratégie : André Altmeyer
- Délégué général à la Pastorale : Père Xavier Lepin
- Secrétaire général, en charge de la direction gestion et ressources : Dominique Buet
- Directeur des relations humaines : Luc Fossey

Une organisation en régions et territoires

On distingue 3 niveaux de pilotage :

- **Le national** : le comité de Direction Générale définit la stratégie et les orientations, validées par le Conseil d'Administration. Les directions nationales définissent et évaluent les politiques et les processus.
- **La région** : lieu de pilotage et de développement de l'activité, la région porte aussi les enjeux de la notoriété et des ressources.
- **Le territoire** : il regroupe des établissements selon leur proximité géographique et leur complémentarité pédagogique.

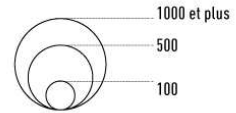
Région Île-de-France



Domaines d'activité

- Accueil et hébergement (MECS, IES, FJT ...)
- Formation initiale et apprentissage
- Petite enfance
- Insertion par l'activité économique
- Maisons des familles

Nombre de jeunes et familles (en flux annuel)



Organisation territoriale

- Paris Direction régionale et territoriale
- Thiais Direction régionale
- * La direction régionale du Nord-Est est à Paris
- Limite de direction territoriale

Le projet d'Apprentis d'Auteuil

Sa mission :

Apprentis d'Auteuil a pour mission d' « *accueillir, d'éduquer, de former et d'insérer des jeunes, de toutes origines géographiques, sociales, culturelles et religieuses et de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs* ». Son projet éducatif fondé sur l'Évangile prend en compte toutes les dimensions de la personne.

Sa vision :

« Face aux défis de la société et du monde, nous nous engageons à accompagner les jeunes confrontés à des difficultés vers une insertion réussie.

Nous voulons leur permettre de s'engager en confiance dans la société et bâtir avec eux un monde plus juste et respectueux de la dignité de chacun. Nous choisissons d'agir avec les jeunes, les familles, et tous ceux qui partagent cette ambition. „

Son engagement :

- ✓ L'exigence de justice, qui nous appelle à ne pas laisser des jeunes et des familles au bord du chemin.
- ✓ L'impératif de solidarité et de fraternité dans notre relation avec les jeunes et les familles.
- ✓ La volonté de coopérer avec d'autres acteurs, ici et ailleurs, pour une société plus juste et plus humaine, accueillante pour les jeunes.
- ✓ La confiance des jeunes, des familles, des donateurs et des partenaires, à laquelle nous voulons répondre en transparence et avec qualité.

Un projet :

- ✓ Un accompagnement personnalisé, respectueux du chemin de chacun, qui repose sur la bienveillance et la confiance.

- ✓ Une pédagogie qui veut construire à partir des réussites pour un développement global, humain et spirituel.
- ✓ Une éducation des jeunes à la relation, au respect, à la découverte de l'autre et l'ouverture au monde, à la liberté dans une vie collective.
- ✓ Une communauté éducative rassemblant jeunes, parents, bénévoles et professionnels, qui pensent et agissent ensemble.
- ✓ Un engagement orienté vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- ✓ Une fidélité d'amitié avec les anciens jeunes accueillis.

Quelques chiffres :

La fondation accompagne plus de **30 000 jeunes en difficulté** à travers des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion pour les aider à devenir des hommes et des femmes libres et responsables.

Elle accompagne également **6 000 familles** dans leur rôle éducatif : en agissant à leurs côtés au plus tôt avec bienveillance et sans se substituer à elles, Apprentis d'Auteuil veille à préserver un cadre familial structurant, à conserver lien parent/enfant et à redonner confiance au jeune.

Pour les accompagner dans cette reconstruction : **5 500 collaborateurs** et **5 000 bénévoles**, ainsi qu'une communauté de **300.000 bienfaiteurs** (donateurs, entreprises, fondations abritées, mécènes, philanthropes, légataires...). Sans eux, l'action d'Apprentis d'Auteuil ne serait pas réalisable.

La fondation gère ainsi en direct près de **230 établissements**, partout en France métropolitaine, mais aussi dans les DOM.

À l'international, elle agit dans **54 pays**, par le biais de **195 partenaires locaux**, partout dans le monde.

Il n'y a pas de réponse unique. Apprentis d'Auteuil agit sur plusieurs fronts avec une même volonté: donner à chaque jeune la chance d'accéder à l'éducation et à la formation qui lui permettront de trouver sa place et de jouer un rôle dans la société.

La protection de l'enfance :

une mission d'intérêt général, cœur de métier d'Apprentis d'Auteuil

La lutte contre l'échec scolaire :

la réussite de tous, des solutions alliant prise en charge éducative et formation

L'insertion sociale et professionnelle :

un accompagnement personnalisé vers et dans l'emploi et dans une vie d'adulte autonome

L'accompagnement à la parentalité :

une volonté d'agir en prévention et de reconnaître le rôle essentiel des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants



2.2 Le projet stratégique Apprentis d'Auteuil 2017 2021.

Avec l'arrivée d'un nouveau Directeur Général, Apprentis d'Auteuil a travaillé son projet stratégique de façon participative en 2016. Il en ressort 4 grandes orientations, ainsi que des priorités:

Orientation A : Avec les jeunes et les familles, placer la relation au cœur du projet éducatif :

Priorité 1 : Énoncer un projet éducatif simple, clair pour le partager et le mettre en œuvre

Priorité 2 : Favoriser et expérimenter la fraternité, l'ouverture au monde, la diversité culturelle et religieuse

Priorité 3 : Penser et agir ensemble avec les jeunes et les familles

Priorité 4 : Vivre les principes d'écologie intégrale

Orientation B: Préparer et accompagner les jeunes vers leur insertion dans la société et le monde du travail :

Priorité 1 : Faire évoluer notre offre de formation et nos dispositifs d'insertion avec les acteurs du monde du travail

Priorité 2 : Permettre aux jeunes, aux anciens, aux familles de s'engager dans des réseaux formels et informels, culturels, économiques et de solidarité

Priorité 3 : Viser la réussite de l'insertion dans la durée

Orientation C: Rendre ensemble Apprentis D'Auteuil plus agile et efficient

Priorité 1 : Accompagner les évolutions en facilitant l'implication et l'adaptation des collaborateurs

Priorité 2 : Simplifier le fonctionnement et alléger l'organisation

Priorité 3 : Choisir la sobriété et renforcer le modèle économique

Priorité 4 : Consolider, développer et systématiser l'évaluation et la mesure d'impact sociale.

Orientation D: S'ouvrir et agir en partenariats

Priorité 1 : Connaître nos partenaires potentiels et préciser le cadre de déploiement des partenariats sur des activités choisies

Priorité 2 : Etre mieux et plus présents auprès de jeunes en marge de notre société par la co-construction et l'expérimentation avec d'autres en France et à l'international

Priorité 3 : S'engager dans des communautés de pratiques, de savoirs et de propositions et s'ouvrir à la recherche

2.3 Histoire de l'établissement et son évolution :

L'histoire :

Coup d'Pouce est une structure qui a vu le jour en décembre 1990, à Chatenay-Malabry. Le couple fondateur, Monsieur et Mme DUBOIS, s'est appuyé et inspiré du modèle du relais parental de Gennevilliers (La Passerelle), habilité par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Très vite, dès 1993, une deuxième maison s'ouvre (d'abord à Chatillon puis à Fontenay-aux-Roses) pour répondre aux besoins d'accueil.

Il s'agissait dans le projet initial de proposer aux parents un accueil de l'enfant ou de la fratrie avec le souhait de ne pas perturber l'enfant dans son quotidien. Et donc de le maintenir dans son milieu ordinaire.

Cet accueil devait répondre à un besoin temporaire lors d'une difficulté rencontrée par la famille et notamment dans le cadre d'une hospitalisation. Au-delà du fait de maintenir les enfants dans leur milieu habituel, l'accueil à Coup d'Pouce permettait de ne pas séparer les fratries. Il a fallu imaginer une structure pouvant accueillir des nourrissons jusqu'à des adolescents.

COUP D'POUCE 92, inscrit dans le tissu local du sud du département des Hauts de Seine, maintient les enfants dans leur milieu ordinaire et permet aux parents de pouvoir venir facilement sur les relais.

L'accueil des enfants se fait en accord avec les parents : ce sont eux qui signent le « Contrat d'admission » qui fixe les modalités de séjour des enfants sur la structure. Ils sont acteurs de ce temps d'accueil de leurs enfants et le restent d'un bout à l'autre de la période d'accueil.

Les accueils d'enfants ne se font pas dans le cadre de mesures de placement, ou alors de manière exceptionnelle.

Cette structure, « atypique », présente plusieurs avantages :

- les fratries ne sont pas séparées, l'habilitation étant pour des accueils à partir de 10 semaines jusqu'à 12 ans, et plus si nécessaire,
- les enfants sont maintenus dans leur milieu de vie habituel pour qu'ils puissent garder leurs repères,

- les liens parents-enfants sont maintenus et sont encouragés,
- l'accueil dans une ambiance familiale, avec une petite équipe et des locaux adaptés.

La capacité d'accueil des 2 relais est de 28 places. Les relais sont ouverts 24h/24 toute la semaine. Un relais ferme pendant les vacances scolaires, faisant passer la capacité d'accueil de 28 à 14 places.

En 2010, à la perspective de leur départ en retraite, les fondateurs souhaitant voir le projet d'accueil perdurer, sollicitent la Fondation Apprentis d'Auteuil pour reprendre la gestion de la structure. Coup d'Pouce 92 est alors encore une structure de type « expérimental », financée cependant par le Conseil Général des Hauts de Seine par le service Famille Enfance Jeunesse.

Afin de clarifier le statut de la structure, Apprentis d'Auteuil dépose un dossier CROSMS en octobre 2010 pour obtenir une habilitation de la part du Conseil Départemental. L'habilitation est obtenue pour une durée de 15 ans.

Au 1^{er} janvier 2011, l'association Coup d'Pouce 92 est dissoute et la structure intègre la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Cette même année, en Aout, le fondateur de Coup d'Pouce part à la retraite pour laisser la place à une directrice provenant d'Apprentis d'Auteuil.


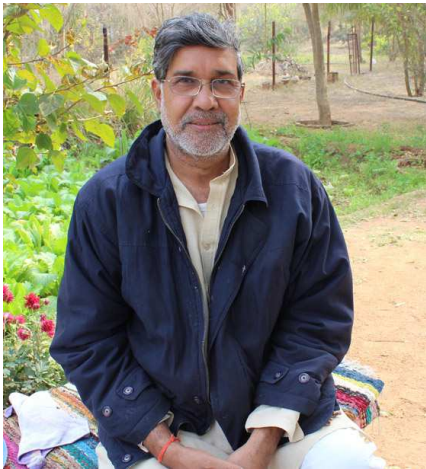
Ce changement d'association, ainsi que l'habilitation du Conseil Départemental, au titre de la Protection de l'Enfance, signe le début d'une nouvelle orientation. L'institution développe alors de nouvelles prestations

Le fait que Coup d'Pouce 92 soit habilité au titre de la Protection de l'Enfance pour effectuer un travail de prévention dans une structure accueillant des enfants, sans mandat, par simple signature de contrat avec les parents implique :

- qu'il est demandé à Coup d'Pouce de mettre en place les outils de la Loi du 2 janvier 2002 ;
- de s'inscrire dans la politique du département et donc de transmettre aux Services Territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance les informations administratives de la famille.

A cette même période, et au-delà des changements administratifs, l'institution doit faire face à d'importants enjeux immobiliers concernant le relais de Chatenay-Malabry. Avec l'accord et le financement du département, Apprentis d'Auteuil achète la maison et la directrice entreprend des travaux de rénovation pour améliorer l'agencement, le rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite et le rénover après 20 ans d'utilisation.

En juin 2015, une inauguration est organisée. C'est l'occasion aussi de « baptiser » les relais. Ainsi, le relais de Chatenay-Malabry devient le relais Malala YOUSAFZAI et le relais de Fontenay-aux Roses devient le relais Kailash SATYARTHI.

	
<p>Malala YOUSAFZAI</p> <p>Militante pakistanaise des droits des femmes, dans la province de Khyber Pakhtunkhwa, où les talibans locaux interdisaient aux filles de fréquenter l'école.</p> <p>Naissance : 12 juillet 1997 (19 ans), Mingora, Pakistan</p> <p>Distinctions et récompenses : Prix Nobel de la paix 2014.</p>	<p>Kailash SATYARTHI</p> <p>Militant indien de droits des enfants et de droit à l'éducation à Vidisha en Inde.</p> <p>Prix Nobel de la Paix avec Malala Yousafzai.</p> <p>Naissance : 11 janvier 1954 (62 ans), Vidisha, Inde</p> <p>Distinctions et récompenses : Prix Nobel de la paix 2014.</p>

Repères juridiques / agrément :

Le relais parental inscrit ses interventions dans un cadre juridique reposant sur les principales lois :

- La loi n° 84-422 du 6 juin 1984 relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance, et au statut des pupilles de l'état,
- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application,
- La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,
- La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

La loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance introduit de nouvelles formes de prise en charge qui sont à la fois des mesures intermédiaires et des alternatives entre le placement avec séparation complète et une prise en charge plus souple. Le projet de relais parental proposé en réponse à l'appel à projet s'inscrit dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles en référence aux articles :

- L. 312-1, 12^{ème} alinéa, définissant les établissements ou services à caractère expérimental ;

- articles L311-3 et L311-8 sur les droits des usagers et les outils de la loi 2002-2 ;
- articles 313-7 sur l'autorisation des établissements ;
- articles L313-13 et suivant sur le contrôle.

C'est une aide à la famille, sans mandat, qui permet de travailler dans un cadre de prévention de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le droit des personnes

L'action éducative et pédagogique mise en œuvre à Apprentis d'Auteuil est située dans le cadre des textes suivants :

- **Les textes internationaux** (Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention internationale des droits de l'enfant),
- **Les textes européens** tels que la Charte européenne des droits fondamentaux, la Charte des relais parentaux,
- **Les textes nationaux** : le Code de l'action sociale et des familles, le Code civil, le Code de la santé, le Code pénal, le Code du travail, la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens,
- **Les textes particuliers** : la Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- **Les textes internes** comme les statuts, le projet Apprentis d'Auteuil ou le règlement intérieur, le projet d'établissement...

Coup d'Pouce a été longtemps une structure « expérimentale ». Depuis le mois d'octobre 2010, la structure est habilitée.

L'habilitation :

La capacité d'accueil des relais est de 28 places. Les relais sont ouverts 24h/24 toute la semaine.

Les relais Coup d'Pouce 92 sont habilités au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le dispositif proposé par Coup d'Pouce 92 intervient en amont de la protection de l'enfance. Il s'inscrit dans la démarche du Conseil départemental qui souhaite développer des pratiques d'accueil séquentiel.

- Les actions d'accueil et de soutien à la parentalité, menées par les relais répondent à la volonté de prévention et de soutien à la parentalité du département (cf. chapitre « Inscription de l'établissement dans le Schéma Départemental 2012-2016 », page suivante)

Les relais parentaux informent les parents et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'admission des enfants, ce qui donne lieu à une décision d'admission temporaire au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance

Les pratiques d'intervention et d'accueil visent la prévention de l'isolement et des ruptures des familles.

Les relais Coup d'Pouce 92 apportent une réponse d'accueil souple, d'immédiateté. Ils sont une action complémentaire à celles des suivis sociaux de la PMI et de l'ASE.

L'accueil peut durer de quelques jours à deux mois maximum. Les familles participent financièrement à l'accueil de leur enfant en référence au barème de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'habilitation des relais parentaux Coup d'Pouce 92 s'appuie sur plusieurs textes de lois :

- *Le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.222-4-2 : « Sur décision du président du conseil départemental, le service de l'aide à l'enfance et les services habilités accueillent tout mineur, pendant tout ou partie de la journée, dans un lieu situé, si possible, à proximité de son domicile, afin de lui apporter un soutien éducatif, ainsi qu'un accompagnement à sa famille dans l'exercice de sa fonction parentale ».*
- *Le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.222-5 1er alinéa relatif à l'accueil modulable, à temps complet : « Sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil départemental :*

1° Les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel, modulable selon leurs besoins, en particulier de stabilité affective, ainsi que les mineurs rencontrant des difficultés particulières nécessitant un accueil spécialisé, familial ou dans un établissement ou dans un service tel que prévu au 12° du I de l'article L. 312-1 » ;

- *La loi n° 2006-399 du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs.*
- *Le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services médico-sociaux.*
- *Le décret 2010 - 613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans. : « Art.R. 2324-17.-Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »*

Inscription de l'établissement dans le Schéma Départemental 2012-2016 :

Coup d'Pouce s'inscrit pleinement dans les orientations du schéma départemental 2012-2016 dans les orientations suivantes :

Orientation stratégique n°5 : « *Organiser les actions de soutien à la fonction parentale en structurant le dispositif au niveau départemental [...] Et plus particulièrement en optimisant et diversifiant les accueils en relais familiaux* ».

« *Adapter et diversifier l'offre d'accueil, pour garantir une adéquation des prises en charge aux profils des enfants accueillis* ».

Le Conseil Général précise dans ses orientations l'attention à porter sur :

- L'information des parents sur la santé et la scolarité de leur enfant : lors de l'accueil de l'enfant les parents sont tenus informés par les professionnels du quotidien de l'enfant, et l'enfant peut joindre ses parents par téléphone.
- La présence des parents : ils sont toujours encouragés à participer à la vie de leur enfant au relais, à venir passer un moment, lorsque c'est possible pour eux.
- La participation demandée aux parents, y compris financière : une participation financière est demandée à tous les parents selon les revenus et leur quotient familial.
- L'information sur le contenu des rapports : lors du départ de l'enfant, le rapport mis au dossier de l'enfant est présenté aux parents, dans le cas où un rapport a été fait.

3 LE PROJET DES RELAIS PARENTAUX.

Les relais parentaux existent déjà. Le premier a vu le jour en 1985 à Gennevilliers sous l'impulsion et l'inspiration d'une éducatrice spécialisée des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Un deuxième relais Coup d'Pouce 92, repris par Apprentis d'Auteuil en 2010, s'est largement inspiré de ce modèle pour sa création en 1990.

Plusieurs principes subsistent à l'origine de ces projets. Principe que nous retrouverons dans la philosophie d'action des relais Parentaux Coup d'Pouce 92:

- Des maisons, accueillantes, conviviales, et surtout chaleureuses pour permettre aux enfants comme aux parents de s'y sentir bien,
- Reconnaître aux parents l'impossibilité, à certains moments de leur histoire, d'assumer seuls leur fonction parentale. Accepter qu'un parent puisse avoir besoin de souffler sans pour autant être stigmatisé comme « mauvais » parent.
- Eviter, dans la mesure du possible, des placements qui ne seraient justifiés que pour des questions d'ordre matériel et organisationnel.

Le relais parental, comme l'indique son nom, vient en relais des parents lorsqu'ils rencontrent une difficulté passagère. Ce temps est très variable en fonction de chaque famille. C'est pourquoi, il est important de pouvoir proposer un temps d'accueil souple pouvant aller d'une journée voire une demi-journée à plusieurs semaines. Certains accueils peuvent se faire de manière séquentielle : quelques jours par semaine ou le week-end et cela sur plusieurs mois.

Le relais parental répond aux situations suivantes :

- Les familles peuvent solliciter le relais en cas d'hospitalisation pour maladie, ou dans le cadre d'une hospitalisation en psychiatrie...
- Les temps d'accueil sont plus longs dans le cas d'une rupture d'hébergement. Dans ces situations, l'accueil sur le relais peut permettre le maintien de la scolarité des enfants même si les parents sont éloignés géographiquement car hébergés par le 115.
- Le relais parental, doit être une solution alternative pour permettre à des parents (bien souvent des mères isolées) de souffler, de se reposer car en situation d'épuisement physique et psychique.
- Le relais parental peut proposer aussi un temps d'accueil pour des enfants encadrés par une mesure AEMO /AED. Le travailleur social peut solliciter l'accueil sur le relais parental dans un moment de crise avec le besoin d'éloigner les enfants. Il peut aussi être demandeur d'observations et d'un regard éducatif différent sur l'enfant.
- Le relais parental propose aussi des accueils séquentiels sur des temps de semaine ou le week-end. Ces accueils répondent à plusieurs problématiques comme travailler une séparation d'un lien trop fusionnel, permettre au deuxième parent de voir ses enfants à partir d'un lieu neutre pour éviter d'accentuer le conflit parental...
- Certains accueils se font sur des problématiques de mode de gardes des enfants et particulièrement dans le cas d'emploi en horaires décalés comme les heures de ménages dans

les bureaux, par exemple. L'accueil sur le relais peut ainsi permettre à une maman de reprendre un travail et d'avoir le temps de trouver une solution de mode de garde stable. On peut alors imaginer que l'enfant vient en fin de journée pour la nuit et peut ainsi être avec sa maman la journée.

Cet accueil n'est pas un placement et ne doit pas être non plus une substitution à un placement. C'est pourquoi, les procédures d'admission définissent les modalités d'accueil et le temps du contrat avec une possibilité de renouvellement. Pour qu'un accueil sur le relais parental ne se transforme pas en « placement officieux », il faut pouvoir le questionner régulièrement, se rappeler les objectifs de l'accueil. Pour ce faire, il est nécessaire de rencontrer la famille régulièrement.

Afin de ne pas créer de dérives, l'établissement pose une durée de contrat d'un mois. Ce contrat est renouvelable une fois, après avoir fait un point de la situation avec la famille. Dans le cadre d'un accueil séquentiel ou d'un accueil suite à une rupture d'hébergement, les temps d'accueil peuvent être plus longs. Toutefois, ils sont étudiés au cas par cas.

3.1 . Le public et son entourage.

Le relais parental accueille des enfants de 10 semaines à 12 ans et plus, dans le cas de fratrie.

Les relais parentaux accueillent des enfants dont les parents :

- sont en « difficultés passagères » : maladie, hospitalisation, problèmes de logement, problèmes familiaux divers...
- sont sans soutien familial et isolés, dans une situation sociale difficile (familles monoparentales, parents isolés sans famille proche ou disponible...).
- ont besoin de prendre du temps, pour eux, et pour monter des « projets » plus sereinement: effectuer un stage de réinsertion professionnelle, des consultations ou des soins, faire des démarches pour retrouver un logement...
- ont des problèmes de santé mentale ou physique qui ne permettent pas d'assurer, pendant un temps, la prise en charge de leurs enfants au quotidien.

Ces accueils peuvent devenir séquentiels et permettre ainsi, aux uns et aux autres, sans pour autant qu'il n'y ait de rupture de relation entre parents et enfants, de trouver des solutions, pour améliorer la situation. La durée moyenne d'un accueil à COUP D'POUCE 92 est de 30 jours avec des accueils de deux jours à plusieurs mois pour certains.

Les enfants pris en charge vivent avec leurs deux parents, dans des familles monoparentales ou recomposées. La situation professionnelle des parents peut être variée (emploi, emploi précaire, sans activité, avec ou sans indemnités...) mais toutes les familles présentent certains de ces facteurs de vulnérabilité :

- carences éducatives,
- conflits familiaux passés, ou en cours, situation conflictuelle...,
- problèmes psychologiques d'un parent,
- précarité financière,
- précarité de logement,
- maladie, handicap...,
- isolement social et/ou familial.

Ce sont des familles assez isolées qui n'ont pas de soutien familial ou amical. Les familles monoparentales, et particulièrement les mères isolées, sont majoritaires dans ce type de dispositif.

Le relais parental doit pouvoir aussi répondre à un besoin de « souffler » pour une maman seule face à ses enfants. Le dispositif peut permettre une entraide, qui n'existe pas au sein de la famille, et qui est pourtant naturelle et indispensable dans une relation parent-enfant. Proposer ce relais, permettre à une maman de se reposer quelques nuits lorsqu'elle a un bébé qui pleure tout le temps, est aussi un moyen d'éviter d'éventuels cas de maltraitance lorsque des parents sont épuisés. Le relais permet à un parent **de confier son enfant** suite à une exclusion de son logement, par exemple. Cette mise à l'abri, décidée volontairement par les parents permet que les enfants puissent mieux vivre cette séparation, surtout lorsque les parents viennent partager certains temps quotidiens. Cela peut aussi éviter la rupture parent/enfant, la violence de la séparation...

L'accueil à la journée d'enfants de moins de trois ans, est un travail de prévention à plusieurs niveaux et n'est pas là pour pallier des manques de places en crèche.

Il permet à des familles, des mères isolées n'ayant pas de places en crèches, de pouvoir se dynamiser autour d'un projet de réinsertion sociale (stage en lien avec pôle emploi ou la mission locale, formation d'alphabétisation, démarches administratives...)

Cet accueil permet aussi à des parents ayant des emplois précaires en horaires décalés de trouver une alternative de mode de garde sur plusieurs mois, si besoin.

Des partenaires comme les PMI ou la CAF, peuvent solliciter l'établissement, pour accueillir des enfants à la journée, lorsqu'il y a des inquiétudes concernant la situation familiale (logement insalubre, fragilité psychologique du parent, interrogation sur le bien-être de l'enfant...).

Un accueil peut être envisagé pour travailler une relation fusionnelle, préparer à l'entrée à l'école...

Activité moyenne des 5 dernières années (2011/2015): 7044 journées représentant une moyenne de 292 accueils d'enfants par an.

Alors qu'il y a 5 ans, les demandes venaient essentiellement des parents, au fil du temps, les partenaires sociaux sont de plus en plus nombreux à contacter l'établissement, notamment les services sociaux de secteur (dans 24 % des cas).

Les contrats restent majoritairement signés par les parents (88 %). Pour les 12% des contrats signés via un Document Individuel de Prise en Charge, le motif principal reste la demande, hors département. Ces contrats doivent rester à la marge car Coup d'Pouce à comme caractéristique première de proposer une prestation de proximité par rapport au logement de la famille. Cependant, cette notion géographique reste très subjective lorsque l'institution accueille des enfants dont les parents sont logés par le 115 (Samu Social).

Depuis 5 ans, les demandes ayant pour motif des problèmes familiaux sont en constante augmentation. Les travailleurs sociaux qui suivent les familles à l'extérieur, via notamment des mesures d'AEMO/ AED sollicitent Coup d'Pouce pour des demandes d'observation.

Par ailleurs, les maladies et hospitalisations constituent le principal motif de prise en charge des enfants (soit environ 1 enfant sur 3 qui arrive à Coup d'Pouce).

Qui sont les enfants accueillis ?

Ce sont pour la grande majorité d'entre eux, des enfants du département se trouvant dans des situations socio-économique précaires :

- Mères sans emploi ou à temps partiel, dans des emplois souvent instables
- Plus de 2 familles sur 3 sont monoparentales, avec la mère présente au domicile, à 75 %.

Certains enfants viennent plusieurs fois à Coup d'Pouce : 25 % des enfants sont déjà venus auparavant. Le travail d'accompagnement à la parentalité prend tout son sens car les parents réitèrent des demandes, permettant de créer un lien et un accompagnement dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.

2 enfants sur 3 pris en charge dans l'établissement, ont entre 18 mois et 10 ans.

L'établissement semble désormais bien identifié par les partenaires, permettant des liens étroits dans les prises en charge, nécessitant un soutien ou étayage plus important. Ceci se fait notamment par l'accueil séquentiel. L'intérêt étant de travailler avec la famille des points précis (travail sur la séparation, sur les limites....) sur des temps bien déterminés et récurrents sur l'année.

La durée de séjour est très variable et oscille entre des séjours courts (1 à 9 jours), correspondant le plus souvent à des hospitalisations et des séjours longs (plus de 60 jours) pour lesquels la perte de logement devient le principal motif.

3.2 Participation des enfants à l'écriture du projet d'établissement

Les enfants, ont travaillé avec l'équipe éducative sur une manière d'afficher les règles de vie pour qu'elles soient compréhensibles par tous.



NE PAS TAQUER !

RENDRE
SON TELEPHONE



ON VA
SE
COUCHER

PAS DE PORTABLE
À TABLE



NE PAS
SE MOQUER

NE PAS
DIRE DE
GROS
MOTS

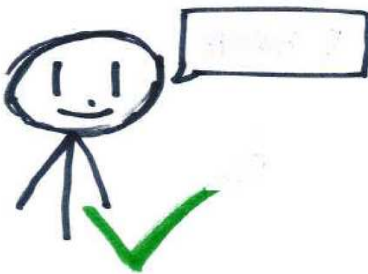




DEBARASSER
SON

"PARTICIPER À LA
VIE
DE LA MAISON"

FRAPPER
AVANT

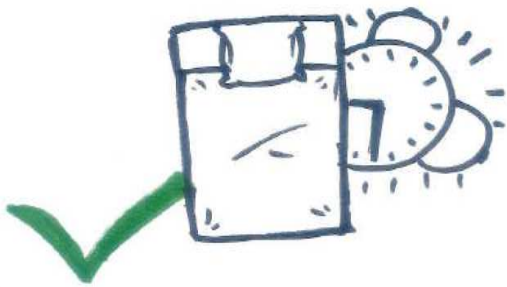


ÊTRE POLI

ET

ÊTRE
TOLERANT

amb
de Housif



Faire son lit le matin

Ranger sa chambre



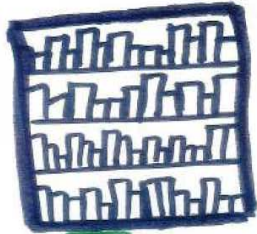
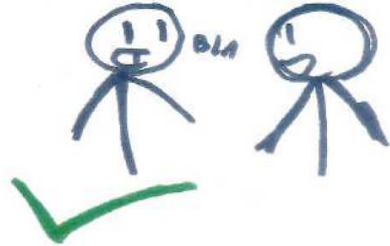
Ne pas insulter



Ne pas faire de bruit quand les autres dorment



SE RESPECTER LES
UNS



EMPRUNTÉ À SA
PARENTS ?

DEMANDER AVANT D'EMPRUNTER
QUELQUE CHOSE.



NE PAS JETER
AU DEHORS
À L'INTERIEUR.



Ne pas allumer
la télévision
sans demander
la permission.



NE PAS ALLUMER LA
CUISINE SANS
LA PERMISSION

3.3 Les principes et valeurs qui sous-tendent l'accompagnement

Les professionnels de Coup de Pouce ont travaillé ensemble autour des valeurs professionnelles qui les animent et des principes d'intervention qui en découlent pour eux.

Les valeurs :

Les valeurs	Les principes d'intervention auprès des enfants	Les principes d'intervention auprès des familles	Les principes d'intervention en équipe de professionnels.
Solidarité /entraide	Entraide entre les enfants dans les tâches du quotidien, au niveau des devoirs, dans les jeux.	Proposer aux parents de manger sur le relais. Dépanner les parents en donnant des vêtements, du matériel de puériculture, des jeux, de l'alimentation.	Cohésion d'équipe, échange de planning pour dépanner son collègue, transmission d'informations....
La singularité	Dans les chambres (armoires, lit....) création d'espace individualisé. Favoriser la prise en charge individuelle et s'adapter aux enfants.	Prendre en compte chaque membre de la famille. Prendre un temps avec les familles pour parler de leurs enfants / leur situation. Favoriser des temps individuels avec les parents.	Equipe pluri disciplinaire où chaque professionnel en fonction de sa formation apporte sa spécificité au travail.
La liberté	Idées de sorties proposées par les enfants. Activités extra-scolaires maintenues. Pouvoir exprimer son point de vue, son sentiment sans craindre d'éventuelles conséquences. Libre échange des enfants avec les adultes lors d'une petite réunion.	Libre accès au relais parental pour participer à la vie de leurs enfants. Liberté dans la gestion et l'organisation du contrat d'accueil à Coup d'Pouce.	Proposer les sorties et activités selon sa personnalité / son projet. Liberté d'expression sur le fonctionnement institutionnel.
Accompagnement social / familial	Aide aux devoirs / rappel des règles et de l'écoute. Expliquer pourquoi il y a des différences de règles de vie à la maison et à Coup d'Pouce.	Accueil de familles en difficultés. Ecoute et Orientation	L'équipe suit une direction commune / Le même projet d'aide. Il y a une cohésion d'équipe / être en accord sur ces principes d'interventions.

La convivialité	Le fonctionnement « familial »	Les parents peuvent être présents.	Tout le monde participe à l'éducation quel que soit le corps de métier.
Aider	Rassurer les enfants et être à l'écoute de leur besoins au quotidien. Répondre à leurs petites sollicitations quotidiennes pour leur permettre d'être entendus et rassurés. Les accompagner dans les gestes au quotidien.	Donner de l'espoir par rapport à leurs difficultés / ne pas les décourager / soutenir / être à l'écoute. Prendre le temps de l'écoute, les conseiller. Laisser le temps à la famille de créer un lien	Soutenir sa collègue en cas de besoins / être présente. Transmissions / échanges entre professionnels.
La confiance	Ecoute et prise en compte de leur parole. L'écoute et la connaissance de l'enfant. Les laisser faire seuls.	Acceptation de leur histoire dans leur spécificité. L'accueil et le non jugement. Etre à l'écoute et prendre en compte leurs besoins	Le respect du travail réalisé par les collègues (confiance mutuelle). Laisser une autonomie et une certaine liberté dans l'action. Délégations.
La tolérance/ le respect	Prise en charge des besoins de chacun et de leur rythme. Respecter le choix de l'enfant. Les accueillir comme ils sont (culture, religion, tenue vestimentaire...) Acceptation de leur singularité et de leur différence. Ecoute individuelle et collective	Accepter les différences. S'adapter à la réalité des parents. Ecoute de leur histoire, de leur parcours.... Ne porter aucun jugement. Explication du rythme de l'enfant	Respecter les différences. Accepter une approche différente et laisser faire le collègue. Se rappeler régulièrement de cette valeur. Empathie: dédramatisation, prise de recul, rire...
L'esprit d'équipe / Le travail en équipe/équipe pluridisciplinaire / Travail d'équipe	Partage des infos pour que les enfants ne pâtissent pas d'oublis. Affiner la prise en charge. Continuité et cohésion. Etre à l'écoute / disponible / observation	Bien remplir le cahier de transmission pour ne pas faire répéter les familles car elles peuvent s'adresser à différents membres de l'équipe.	Partager les infos pour avoir une cohésion. Se relayer dans la difficulté. Travail pluridisciplinaire. Importance des transmissions
Les fratries / diversité d'âge / maintien d'un cocon familial	Accueillir les fratries pour éviter la séparation. Faire attention à la place de chacun. Enrichissement de côtoyer différents	Maintenir le lien téléphonique. Maintien des fratries	Organiser les chambres pour que la fratrie ne soit pas séparée. Adaptation aux besoins

	âges. Faire dormir les enfants dans la même chambre		de chacun. Travail sur la cohésion d'équipe sur l'accueil des fratries.
Soutien Parental	Parler avec les enfants de leurs accueil avant, pendant et au départ	Proposer aux parents de passer à CDP. Organiser des repas de parents sur CDP. Les orienter vers les services susceptibles de les aider. Accompagner les parents dans certaines démarches. Etre dans une écoute active et bienveillante.	
Soutien pour les enfants	Etre à l'écoute des parents pour savoir comment accueillir leur enfant. Maintenir le lien avec la famille	Etre à l'écoute des parents pour savoir comment accueillir leur enfant. Maintenir le lien avec la famille	Echanges / partages / observations: travail pluridisciplinaire
L'Humain	L'apprentissage du corps et de la pensée	Accompagnement dans la pensée éducative, la réflexion (par ex sur la question des punitions / sanctions).	La compréhension d'une limite physique et psychologique de son collègue.
La bienveillance	Avoir un regard bienveillant et ouvert sur les enfants.	Avoir un regard bienveillant et ouvert sur les parents.	Répondre au mieux aux besoins professionnels des salariés.
Le Partage	Partager des moments individuels avec le professionnel et des moments collectifs	Les repas / Les moments conviviaux / le partage lors d'une discussion....d'un entretien.	Lors des réunions / partage d'information

Les professionnels ont aussi réfléchi à leur action concrète et quotidienne autour du concept de **bienveillance**. Ils donnent ainsi ce que signifie la bienveillance dans leur travail au quotidien, quelle que soit leur fonction :

- Accompagner un enfant à la toilette en respectant son corps, son intimité (handicap)
- Respecter l'individu dans les moments d'intimité
- Expliquer aux petits les actions de l'équipe au quotidien les concernant
- Verbaliser l'émotion de l'enfant lorsqu'il pleure et l'accompagner vers une émotion positive

- Aider le petit à l'endormissement
- Etre dans une continuité (terminer le repas de l'enfant, l'endormissement)
- Respect de l'autonomie de l'enfant : Favoriser et développement leur savoir-faire.
- La veille documentaire / professionnelle
- Adapter l'organisation aux changements.
- Accueillir les familles en tenant compte de leurs réalités.

Principes d'interventions avec les partenaires :

- Prévenir l'école en cas de retard de l'enfant le matin.
- La médiation avec l'école et le partage d'information
- Etre souriante et accueillante vis-à-vis du prestataire de restauration, API.
- Ne pas faire de bruit lorsqu'on arrive en retard sur un lieu
- Aller à la ludothèque pour ouvrir les enfants à autre chose
- Négociations des prix pour permettre aux enfants d'accéder à des activités
- Culture et sport : partage et solidarité : utiliser la gratuité de certains partenaires.
- Inscrire les enfants dans les activités d'AA.

Gestion des paradoxes

La recommandation de l'ANESM sur l'écriture du projet d'établissement propose que figure une réflexion de l'équipe autour des paradoxes qui animent leur quotidien. Une équipe de professionnels, volontaires pour travailler ce thème s'est réunie dans le cadre du projet d'établissement. A partir de la définition de paradoxe : « Etre, chose ou fait qui paraissent défier la logique parce qu'ils présentent des aspects contradictoire » (Larousse),

« Un paradoxe est une idée ou une proposition à première vue surprenante ou choquante, c'est-à-dire allant contre le sens commun » (Wikipédia),

Un travail de définition des paradoxes de Coup d'Pouce a été effectué par le groupe. Sont ressortis les paradoxes suivants :

1. La stabilité pour les enfants : projet d'offrir une stabilité mais le fonctionnement au quotidien de l'institution implique des changements réguliers.

2. Paradoxe de compétences professionnelles: L'équipe s'occupe de tous les publics quelques soient la formation initiale du professionnel.
3. L'idéal du travail et la réalité du terrain.
4. La prise en charge individualisée au sein d'un collectif qui intègre tous les âges
5. L'éducation au développement durable alors qu'il y a du gaspillage alimentaire.
6. Accueil de type crèche sans être une crèche.

Paradoxe autour de la stabilité : Projet sur la stabilité et de la nécessaire adaptabilité au quotidien :

Le temps des vacances et parfois le week-end sont communs aux deux relais ce qui peut amener le déplacement des enfants sur l'autre relais. L'organisation des plannings 24h/24 amène un changement de professionnels sur la journée

Pour trouver des solutions à ce paradoxe, l'équipe met en œuvre plusieurs stratégies comme par exemple :

- La composition des chambres est réfléchié avant l'arrivée de l'enfant ou de la fratrie.
- L'équipe soigne particulièrement l'accueil lorsque les enfants sont changés de relais (leur lit est préparé, la valise est faite avec l'enfant).

L'équipe essaye de compenser le manque de stabilité de la situation actuelle des enfants (en l'occurrence, le fait d'être séparés de leurs parents) en mettant des repères au quotidien avec des rituels sur l'organisation de la journée. De même, un planning est mis en place pour chaque enfant afin de l'aider à se repérer dans le temps.

- Mais la vie d'un établissement comme Coup de Pouce génère en permanence des instabilités. Les changements de chambre sont assez réguliers, la prise en charge collective amène des adaptations à la souplesse du dispositif (accueil des parents, départ ou arrivée imprévu d'un enfant...)

L'équipe explique aux enfants les changements. Les rituels sur les relais sont les mêmes afin que les enfants ne soient pas perdus lorsqu'ils sont sur l'autre relais (périodes de mutualisation) ; d'ailleurs les parents peuvent continuer à venir voir leurs enfants quel que soit le relais. Il y a toujours les mêmes pratiques professionnelles de bases qui font que le dépaysement est atténué.

Pour expliquer les plannings des professionnels, il y a un tableau visuel avec des photos pour savoir qui est présent. Ces changements de plannings restent parfois difficiles pour les enfants qui ont le plus de mal à s'adapter.

Dans la journée, les Maîtresses de maison sont des repères clairs pour les enfants car elles sont présentes tous les jours.

Paradoxe de compétences : L'ensemble des professionnels est amené à intervenir auprès de toutes les tranches d'âge, malgré la spécificité des compétences métier de chacun.

Le fonctionnement de Coup d'Pouce, qui accueille beaucoup d'enfants en dessous de 10 ans, amène une majorité de recrutements de professionnels de la petite enfance (EJE, auxiliaires de puériculture,...). Mais, pour enrichir les pratiques éducatives, il y a aussi des moniteurs éducateurs, très présents sur la vie quotidienne. De plus, des éducateurs spécialisés interviennent également sur la cohérence de l'accompagnement individualisé des enfants et les rencontres avec les parents. Les Chefs de service sont infirmières. Il y a donc une diversité et une richesse de compétences très différentes qui permettent l'accomplissement de la mission. Chaque compétence métier est complémentaire et permet la prise en charge optimale quel que soit l'âge et la situation des familles accompagnées.

Les professionnels échangent beaucoup entre eux pour qu'il y ait une transmission des savoir-faire. C'est avec la pratique, sur le terrain, que l'on apprend. Ce sont le dialogue et la communication qui permettent de pallier ce paradoxe. Les temps de relecture de pratique favorisent l'acquisition d'autre savoir-faire professionnels. Ce paradoxe peut aussi provoquer un enrichissement de la prise en charge pour les enfants.

L'idéal du travail et la réalité du terrain :

Dans l'idéal :

- Les enfants ne changeraient pas de chambre
- Du temps existerait pour les écrits parce que les professionnels ne seraient pas en permanence en prise en charge
- Des éducateurs référents seraient nommés pour tous les enfants, même ceux qui restent très peu de temps
- Les groupes d'enfants seraient homogènes sans trop d'écart dans les tranches d'âge
- les temps de week-end qui ont été organisés pourraient avoir lieu comme prévus (et ne pas être impactés par le passage ou les retards des parents qui amènent le groupe entier à attendre les activités)

L'obligation de s'adapter à la venue des parents, celles annoncées et non honorées, celles décalées, celles qui ont effectivement lieu de façon impérative amènent les professionnels à faire « le deuil » du fonctionnement « bien huilé » qui peut exister dans certaines autres structures.

Cette désillusion est parlée en analyse des pratiques pour permettre une prise de distance.

Elle peut aussi être compensée par d'autres points positifs comme le fait qu'il n'y ait pas de routine, que les parents comme les enfants, se retrouvent dans cette priorité qui leur est faite de pouvoir se retrouver le plus possible...

Prise en charge individuelle dans un collectif et accueil d'enfants et d'adolescents dans un groupe de bébés:

Dans les faits, les grands s'adaptent aux petits concernant les rythmes de vie, puisque les bébés nécessitent une prise en charge totalement individualisée et que les ressources sont calculées pour une

ouverture 365j/an, nuit et jour. Les enfants peuvent ressentir cela comme étant injuste. C'est en fait l'adaptation à la collectivité. Il y a aussi obligation de gérer tous les âges ensemble avec parfois seulement un ou deux intervenants (par exemple les week-ends). Aussi, comment proposer des activités différenciées et appropriées à chaque âge lorsqu'on travaille en flux tendu ?

Les temps individuels avec les enfants sont surtout favorisés lors des baignades pour les bébés, des devoirs pour les plus grands, des histoires ou de jeux, par exemple de société. Les enfants sont confrontés à la frustration et apprennent la patience.

Des tâches du quotidien sont proposées aux enfants pour les valoriser (par exemple : lancer une machine de linge).

En fonction des fratries, l'équipe utilise le levier du grand frère et de la sœur pour responsabiliser ou non les enfants (cela dépend de la situation).

Le gaspillage alimentaire dans le cadre d'une éducation à la valeur de la nourriture :

L'éducation passe par la transmission de la valeur des choses, dont l'importance et le respect de la nourriture. Ainsi, une éducation au développement durable est souhaitable et une prise de conscience pour les enfants que le gaspillage alimentaire n'est pas encouragé. Or, les normes HACCP en cours à l'heure actuelle dans les collectivités, la sous-traitance de la cuisine à un prestataire, et la nécessité d'anticiper les repas une semaine voire quinze jours à l'avance, ne permettent pas une gestion souple des repas.

Ce paradoxe n'a pas de résolution actuellement. Et même si l'équipe essaie d'être plus attentive aux quantités commandées, il semble qu'une certaine limite soit atteinte à ce jour.

Accueil de type crèche, en accueil de jour, sans être une crèche :

L'établissement accepte des enfants en journée, en lien avec la mission de Coup d'Pouce, à la demande de parents en difficultés temporaires. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un accueil « crèche » ordinaire. Le projet est bien l'accompagnement de difficultés temporaires et l'accompagnement à la parentalité dans ce contexte. La différence avec une crèche est le travail d'accompagnement des parents, ainsi qu'une souplesse horaire importante. Il y a, par exemple, **des accueils de jour présents la nuit**, pour permettre à des parents de pouvoir travailler en horaires décalés. L'objectif des accueils en journée est de pouvoir proposer à des familles en situation de précarité, un mode de garde souple, pour permettre à une maman de reprendre une formation professionnelle, un travail, effectuer des démarches administratives lourdes, ou permettre à un parent de souffler.

Certains parents pourraient avoir tendance à « utiliser » Coup d'Pouce comme une prestation de crèche « classique », sans prendre l'accompagnement parental proposé. Aussi l'établissement, en est-il venu à mettre une date de début et de fin au contrat, pour qu'il n'y ait pas d'abus. Malgré tout, certains enfants restent plusieurs mois. L'établissement réfléchit à la façon de spécifier dans les contrats ce qu'il peut apporter aux parents pour se distinguer d'une crèche.

Ce biais peut être accentué dans le travail partenarial. Car certains partenaires présentent parfois aussi le projet de Coup d’Pouce comme une crèche...

Il pourrait être judicieux et intéressant de définir des critères spécifiques pour les demandes d’accueil de jour. Cela permettrait notamment de ne pas pallier des manques de place en crèches mais bien de répondre à une difficulté sociale de la famille.

Règles de Confidentialité : secret professionnel et secret partagé.

A Coup d’Pouce, l’ensemble du personnel est soumis au secret professionnel car participant aux missions du service de l’Aide Sociale à l’Enfance.

Coup d’pouce est habilité au titre de la protection de l’enfance.

Article L221-6 du CASF : « *Toute personne participant aux missions du service de l'aide sociale à l'enfance est tenue au secret professionnel sous les peines et dans les conditions prévues par les articles 226-13 et 226-14 du code pénal.*

Elle est tenue de transmettre sans délai au président du conseil départemental ou au responsable désigné par lui toute information nécessaire pour déterminer les mesures dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier, et notamment toute information sur les situations de mineurs susceptibles de relever du chapitre VI du présent titre. »

Auparavant, lorsqu’il était question de secret professionnel, il faisait référence à une profession. La loi de 2007 a clarifié la notion de secret :

- Soit le professionnel est soumis au secret professionnel de par son métier (médecin, assistante sociale, avocat...)
- Soit le professionnel est soumis au secret professionnel de par sa mission (en protection de l’Enfance, ...)

Par exception, les personnes qui sont soumises au secret professionnel sont autorisées à partager des informations relatives à la prise en charge individuelle :

Article L226-2-2 du CASF issu de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l’enfance :

« Par exception à l'article 226-13 du code pénal, les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance définie à l'article L. 112-3 ou qui lui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle, de déterminer et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier. Le partage des informations relatives à une situation individuelle est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance. Le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale, le tuteur, l'enfant en

fonction de son âge et de sa maturité sont préalablement informés, selon des modalités adaptées, sauf si cette information est contraire à l'intérêt de l'enfant. »

Le professionnel a l'obligation de lever le secret professionnel lorsqu'il estime que l'enfant est en danger et qu'il doit rédiger une Information Préoccupante.

Comment s'applique ce principe dans le travail au quotidien :

- Le lieu de transmission des informations est défini pour éviter de se « parler » entre deux couloirs.
- Le lieu d'échanges avec les parents (salle d'activités sur le relais de Fontenay-aux-Roses, le salon d'accueil des familles à Chatenay-Malabry) assure la discrétion des échanges.
- Le cahier de liaison se trouve dans les lieux appropriés (le petit bureau à Fontenay-aux-Roses, le placard de la cuisine à Chatenay-Malabry). L'idéal serait d'informatiser le cahier de transmission avec des accès restreints.
- Parfois, les enfants peuvent confier des choses que le professionnel ne transmet pas, à la demande de l'enfant, par exemple, si l'enfant a un amoureux à l'école...

Il peut être très important que l'équipe soit au courant de ce que confie l'enfant pour que le professionnel qui prend le relais soit sensibilisé à la préoccupation de l'enfant. L'équipe doit rester vigilante à ne pas se laisser enfermer dans « les secrets » des enfants, - en particulier quand cela contient des éléments de dangerosité-, si cela enrichit la prise en charge éducative. Mais il faut être très clair avec les enfants sur le fait que l'information sera partagée à l'équipe. Pour les plus grands, il est important de pouvoir dire ce qui est écrit dans le cahier de liaison sur eux pour les rassurer et éviter qu'ils n'imaginent des choses.

Lors des périodes de mutualisation :

- Echanges sur le comportement des enfants
- Importance de donner les informations aux maîtresses de maison qui accompagnent le quotidien et, pour ce faire, détailler les comptes rendus de réunion.
- Passage d'informations durant les vacances d'été : utilisation du cahier de réunion et des Projets Individuels de l'Enfant.
- Les analyses de pratique, lieu de partage et d'analyse de la compréhension des situations familiales.

Travail avec les partenaires :

C'est aussi le sens du pourquoi transmettre : Quel est le sens d'une réunion de synthèses ? Quelles sont les informations à partager ?

Qu'est-ce que le professionnel de Coup d'Pouce transmet comme informations et pourquoi il les transmet ? L'équipe éducative se concentre essentiellement sur les informations du quotidien de l'enfant. Parfois, l'équipe hiérarchise les informations que sont transmises, et essaye de tenir compte des souhaits des parents. Par exemple, lorsqu'un parent confie à un professionnel un morceau de son histoire de vie qui n'est pas en interférence avec la prise en charge de leur enfant, il est possible que la personne présente à la réunion de synthèse ne l'aborde pas.

L'échange du quotidien de l'enfant se fait avec les partenaires qui prennent en charge l'enfant dans la journée (école, crèche....) afin que chacun puisse au mieux accompagner l'enfant dans son quotidien.

3.4 L'admission et l'accueil

L'admission au relais parental doit être simple et rapide. Les familles sont orientées par un travailleur social. Ce travailleur social peut venir de divers horizons : PMI, CAF, services AED/AEMO, ASE, Hôpitaux, EDAS ou CCAS, école, centres maternels, CHRS, secours catholique, croix rouge...

Le travailleur social peut appeler en amont pour expliquer la demande d'accueil et vérifier la disponibilité de place. La famille doit ensuite venir confirmer cette demande d'accueil en prenant un rendez-vous avec le chef de service pour un entretien d'admission, pour organiser l'accueil et signer le contrat d'accueil. Parfois, la famille peut appeler directement le relais quand, par exemple, l'enfant y a déjà été accueilli.

Cette procédure engendre deux grands principes fondamentaux :

- L'accueil de l'enfant ne se fait pas dans le cadre d'un placement,
- Les parents restent acteurs et moteurs de cet accueil en demandant l'accueil de leur enfant et en signant le contrat d'accueil.

La procédure d'admission

Prise de contact : un travailleur social appelle le relais parental pour une famille.

Lors de ce premier contact téléphonique, le chef de service ou l'éducateur spécialisé remplit une demande d'admission avec les informations importantes à connaître :

- Le nombre d'enfants et leur âge,
- Les coordonnées des parents,
- Les coordonnées du service demandant l'accueil,
- Les motifs de l'accueil et si possible la durée estimée de l'accueil,

CF : Fiche demande d'admission en annexe

Avec l'ensemble de ces informations, l'équipe de direction va pouvoir apporter une réponse immédiate à la demande. Dans tous les cas, l'accueil au relais parental se fait avec les éléments qu'apporte le

travailleur social ; il n'y a pas forcément de rapport de situation demandé. Suite à la réponse positive donnée, les parents téléphonent au relais parental pour faire leur demande et convenir d'un rendez-vous. Il peut arriver que des parents appellent directement pour demander un accueil. Le chef de service va alors vérifier le bien-fondé de sa demande en demandant par quel service les parents ont connu le relais parental.

La rencontre d'admission et la signature du contrat d'accueil :

Cette rencontre se fait avec le chef de service ou l'éducateur spécialisé. Elle est importante car elle permet de prendre le temps avec la famille de récolter les données administratives et organisationnelles pour les enfants. Mais surtout, cela permet au professionnel d'aller à la rencontre de cette famille pour apprendre à la connaître et écouter ce que les parents veulent bien dire de leur histoire.

Le temps du contrat sera un moment où pourra être abordé la question du deuxième parent (très souvent le père). L'accueil sur le relais parental pourra permettre à ce parent de trouver ou retrouver une place auprès de ses enfants par l'intermédiaire d'un tiers qu'est le relais. Dans la population accueillie, le conflit parental est parfois important et les enfants peuvent devenir des enjeux « de pouvoir ou de chantage » pour les parents. Le fait d'aborder la question du deuxième parent lors du contrat d'accueil sera un moyen de le faire exister, même symboliquement.

Le temps de la signature du contrat permet d'avoir une première approche pour connaître les habitudes de chaque enfant : sommeil, doudou, alimentation, suivi scolaire particulier.... Les habitudes et rituels de chacun sont notés dans le contrat d'accueil pour permettre ensuite à l'équipe de les respecter au mieux.

C'est le moment aussi où sont clarifiés les motifs de l'accueil sur le relais parental. La définition de ces objectifs est déterminante pour la suite de l'accueil et particulièrement pour permettre à l'équipe, ensuite, de pouvoir vérifier le bien-fondé de l'accueil des enfants si celui-ci perdure.

CF Contrat d'accueil jour/nuît en annexe

- a. De manière exceptionnelle, il peut arriver qu'un accueil se fasse dans le cadre d'un placement. Dans ce cas, les parents ne signent pas de contrat d'accueil avec le relais parental mais un document Individuel de Prise en Charge (ou DIPIC).

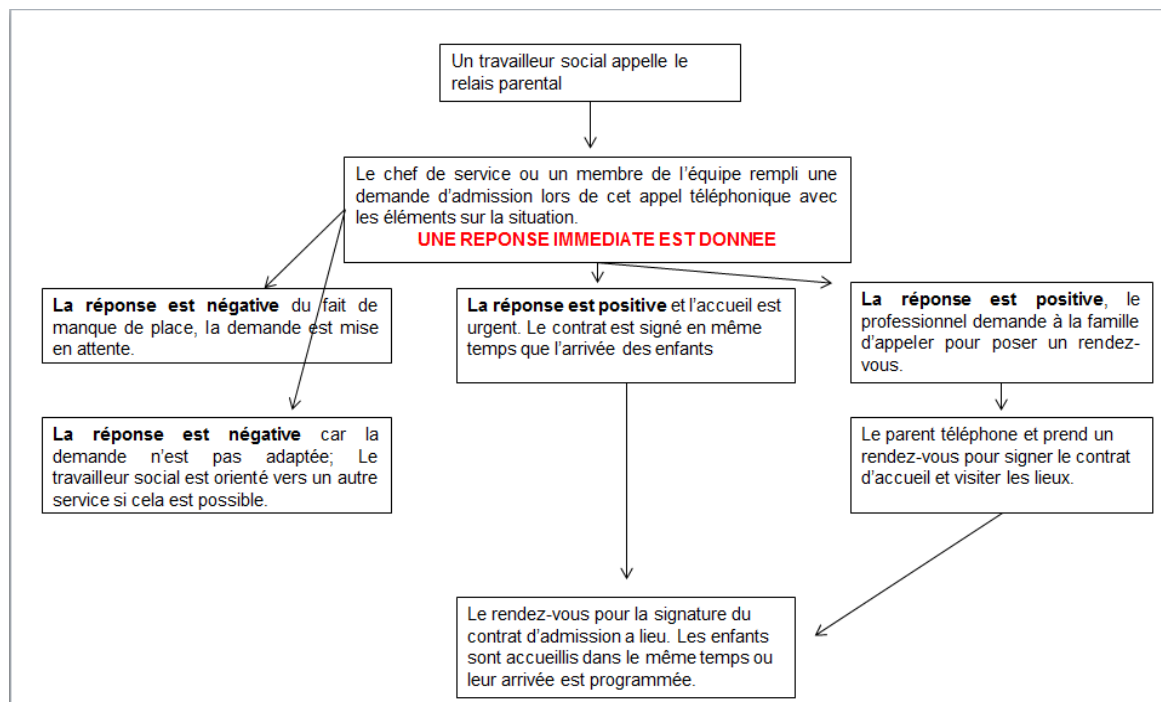
CF Document Individuel de Prise en charge en annexe

La procédure d'admission en urgence :

En cas de demande d'admission en urgence la procédure est allégée au maximum pour permettre un accueil au plus vite. Il est possible par exemple, en cas d'hospitalisation, de faxer le contrat d'accueil à l'hôpital pour que la mère puisse le remplir et que l'assistante sociale amène les enfants.

Le fait d'apporter une réponse immédiate permet aussi de débloquer des situations très rapidement, comme de trouver une solution d'hébergement à 17h00 pour des enfants à la suite d'une expulsion de logement.

La procédure d'admission peut se schématiser ainsi:



Les modalités d'accueil

Pour l'accueil jour/nuit, il existe deux relais parentaux. Chaque relais à une capacité d'accueil de 14 enfants et de la possibilité d'effectuer des accueils pour les enfants de moins de trois ans en accueil de jour.

L'accueil doit permettre de ne pas séparer les fratries quelque soient les âges des enfants. Il est primordial pour ces enfants de pouvoir être avec leurs frères et sœurs. Ce lien permet, notamment aux plus petits, d'être rassurés et de pouvoir vivre leur séjour sur le relais parental plus sereinement. Accueillir, les fratries ensemble c'est aussi respecter le rythme des enfants et permettre aux parents de venir les voir plus facilement car présents sur un même lieu.

Capacité et ouverture

Le choix d'une maison comme lieu d'accueil pour 14 enfants est déterminé et voulu pour :

- maintenir la convivialité et l'attention auprès de chaque enfant et de chaque famille
- proposer un binôme de professionnels (éducatif/petite enfance) en permanence avec le respect des réglementations (léislation temps de travail...)
- offrir une maison avec des chambres et des salles d'activité de surface convenable.

3.5 La localisation du dispositif

Implantation

Les Relais Parentaux COUP D'POUCE 92 sont implantés dans le sud des Hauts de Seine et desservent essentiellement 16 communes.

Celui de Châtenay-Malabry (le relais MALALA), (92 290, 10 rue Jean Sintès) ouvert en novembre 1990 se trouve en bordure de la nationale 186, à la limite des communes de Sceaux, Clamart, Antony et Le Plessis Robinson.

Celui de Fontenay-aux-Roses (le relais KAILASH) (92 260, 138 bis rue Boucicaut), ouvert en octobre 1995, est situé près de la départementale 906 à la limite de Chatillon, Clamart, Sceaux, Le Plessis Robinson et Bagneux.

Les zones de localisation des deux Relais permettent de desservir un nombre important de communes.

Les sites permettent :

Une facilité d'accompagnement dans les différentes communes pour les transports scolaires et les activités parascolaires

Une desserte aisée par des transports en commun

Une circulation facile d'un Relais à l'autre

Des lignes de transports en commun desservent les deux relais :

RER B, lignes de bus (194, 390, 179, 195, 379 ...),

Le bus 194 relie les deux relais

Le Tramway T3 relie la station Châtillon-Montrouge et Meudon la Forêt selon le tracé de la départementale 906.

Communes Desservies :

Les Relais parentaux de COUP D'POUCE 92 sont destinés à accueillir tous les enfants du sud du département Cependant, sont accueillies, essentiellement pour des raisons pratiques, les familles des communes suivante :

Châtenay-Malabry - Antony - Bourg la Reine - Le Plessis Robinson - Meudon - Meudon la Forêt - Clamart bas- Sceaux

Fontenay-aux-Roses - Bagneux - Châtillon - Clamart haut - Issy-les-Moulineaux – Malakoff - Montrouge- Boulogne-Vanves

Les enfants sont accueillis en priorité au Relais Parental auquel est rattachée leur commune. En cas de manque de places d'accueil dans le relais, il est proposé un accueil dans l'autre Relais. S'il n'y a pas de transports scolaires à organiser et que l'éloignement n'est pas un obstacle au maintien du lien parents-enfants, les familles de toutes les communes du département peuvent aussi bénéficier d'un accueil à COUP D'POUCE 92

**Le pavillon de Fontenay-aux-Roses /
Relais Kailash.**

Le Relais Parental KAILASH occupe des locaux mis à disposition par le département des Hauts de Seine depuis 1995.

COUP D'POUCE 92 avait passé une convention d'occupation de cette propriété avec le Conseil Général. Ce pavillon a été préempté, il y a cela de longues années, dans la perspective d'un élargissement de la voie départementale qui passe sur le devant. Ce projet, très ancien, ne semble plus être d'actualité.



Une convention de mise à disposition du pavillon avait été signée entre l'association COUP D'POUCE 92 et le Département des Hauts de Seine, pour une mise à disposition à compter du 1er septembre 1995. Cette convention est actuellement caduque et rien ne la remplace pour le moment.

La commission communale de sécurité a été effectuée le 30 mars 2015. Le pavillon est classé en ERP, catégorie 5. La commission communale de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité.

Ce pavillon est ainsi composé:

Designation	Surface en m ²	Nombre	Total en M ² . Observations
Rez-de-chaussée			
Secrétariat	12	1	12
Bureau du directeur	10	1	10
Cuisine	8	1	8
Toilette du personnel		1	
Salle à Manger	25	1	25
Chambre des bébés	15	1	15
Sanitaire Bébé + toilette	6	1	6
Salle d'activités	15	1	15
Bureau des éducateurs	5	1	5
1^{ère} étage			
Chambres de 4 lits	13	2	26
Chambres de 2 lits	9	1	9
Bureau de la chef de service	9	1	9
Local pour le linge	4	1	4
Salle de bain + toilette	10	1	10

Sous-Sol			
Chaufferie avec réserve de fuel, chaudière et ballons d'eau chaude	14	1	14
Buanderie	12	1	12
Salle de stockage	16	1	16
Dépendance extérieure			
Remise matérielle ou garage	24	1	
Atelier	7	1	
Archives	5	1	
TOTAL SUPERFICIE			170

Les surfaces habitables sont d'environ 170 m2 pour Fontenay aux Roses. Le jardin est équipé de jeux d'extérieur pour les petits comme pour les grands.

[Le pavillon de Chatenay-Malabry / le Relais Malala.](#)

C'est une maison située au 10, rue Sintes. A la reprise de l'établissement en janvier 2011 par Apprentis d'Auteuil, la maison était mise en vente aux enchères par le propriétaire. Apprentis d'Auteuil a été obligé de racheter ce pavillon pour que l'activité puisse continuer. Suite à ce rachat, il a été envisagé des très gros travaux de remise en état général, d'accessibilité PMR, de remise aux normes en matière de sécurité. La disposition a été aussi repensée pour être plus adaptée à l'activité et à la prise en charge des enfants.



Le pavillon se compose de la manière suivante :

Designation	Surface en m ²	Nombre	Total en M ² . Observations
Rez-de-chaussée			
Cuisine /Salle à manger	30	1	30
Espace de circulation et un coin jeux pour les petits	10	1	10
Salle de bain des bébés adaptée au PMR	15	1	15

Chambre des bébés	12	1	12
1^{ère} étage			
Bureau du chef de service	9	1	9
1 salle d'activité avec un espace séparé pour le bureau des éducateurs.	30	1	30
Buanderie	10	1	10
Salle de bain + toilette du personnel	8	1	8
Rez-de-jardin			
Chaufferie avec chaudière au gaz	3	1	3
Chambre avec un lit superposé et un lit tiroir	12	2	24
Chambre avec deux lits superposés	14	1	14
Salon d'accueil des familles	12	1	12
Local de stockage	3	2	6
Salle de bain	4	1	4
Toilette pour les enfants	3	1	3
TOTAL SUPERFICIE			190

Les surfaces habitables sont d'environ 190 m2 pour Châtenay-Malabry. Le jardin est équipé de jeux d'extérieur pour les petits comme pour les grands.

Protection et Sécurité

Les locaux doivent répondre à quatre critères :

La sécurité : les moyens de prévention d'incendie répondent à la réglementation en vigueur, le classement de l'établissement en ERP de 5ème catégorie a été validé par la Commission municipale de sécurité et d'accessibilité. Un signal d'alarme général est installé, audible de tous les locaux, qui doit être complété par un signal visuel. Par ailleurs, il existe sur chaque relais :

Un système de sécurité incendie avec une alarme et :

- Des plans d'évacuations à jour
- Une identification des sorties de secours et du point de rassemblement,
- Des portes coupe-feu dans les accès au cuisine, les chaufferies, les locaux de stockage,
- Des extincteurs avec un contrat de maintenance et de vérification annuelle,

Il existe des protocoles internes pour expliquer le fonctionnement des alarmes à tous les salariés, ainsi que les conduites à tenir.

Par ailleurs, l'établissement organise régulièrement des formations à la manipulation des extincteurs et les exercices obligatoires d'évacuation en cas d'incendie sont pratiqués.

Les visites de maintenance sont effectuées tous les ans, comme les vérifications périodiques (électricité, gaz...) et le registre de sécurité est tenu à jour.

Il y a également des contrats de maintenance des chaudières.

La fonctionnalité : Les matériaux et installations tiennent compte des paramètres, d'accueil des enfants de moins de 3 ans. Un certain nombre de mesures sont prises dans l'installation des locaux pour y répondre aux mieux. Ces mesures sont applicables pour les deux relais, à savoir :

- Les prises électriques en hauteur suivant les normes PMI pour qu'elles ne soient pas accessibles aux enfants de moins de trois ans.
- Des portes avec anti pince doigts.
- L'installation de barrières sur les escaliers pour éviter que les petits ne tombent.
- Les deux chambres bébés sont équipées de lits à barreaux adaptés et de lits crèches.
- Dans les salles de bain, les matelas à langer sont anti chute,
- Dans les salles à manger, des chaises hautes sont à disposition ainsi qu'une petite table avec ses chaises pour les petits.

La gestion des véhicules : Coup d'pouce travaille avec un garage qui assure la maintenance des véhicules. L'homme d'entretien de l'institution se charge d'amener ceux-ci pour les révisions, contrôles techniques.... Chaque véhicule est doté d'un carnet de bord, rempli par les salariés lorsqu'ils l'utilisent.

Il y a, par ailleurs, des trousse de secours dans chaque véhicule pour permettre d'assurer les premiers soins des enfants en cas de petites chutes et « bobos ».

Les véhicules sont par ailleurs dotés de sièges-auto adaptés à tout âge pour pouvoir attacher les enfants en sécurité.

L'accessibilité : La conception architecturale respecte les dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées issues de la loi du 11 février 2005, pour le relais de Chatenay-Malabry. Contrairement à celui de Fontenay-aux-Roses qui n'est pas aux normes d'accessibilité PMR.

Les portails des deux relais sont fermés avec un visiophone, ce qui permet de gérer les entrées et les sorties.

Restauration

Pour des raisons de normes d'hygiène imposées par les services vétérinaires, l'établissement a fait le choix de la liaison froide pour les repas, en semaine. En effet, s'il fallait adapter les locaux à la confection de repas dans le respect des normes en vigueur, le coût serait trop important.

Les repas des deux relais sont fabriqués par une cuisine centrale et livrés tous les jours sur chaque maison. Le cahier des charges demande la fabrication de repas crèche et de repas plus classiques pour les enfants. Ce point est important pour que les petits bénéficient d'une diversité alimentaire fondamentale à cet âge, par le biais de purées fabriquées avec des légumes frais.

L'ensemble de l'équipe est formée aux normes HACCP afin de pouvoir gérer le respect des règles de la liaison froide.

En revanche, les repas du week-end sont assurés par le personnel éducatif sur le relais pour permettre :

- des temps conviviaux de préparation avec les enfants,
- des temps d'échanges de recettes et de fabrication des repas,
- des temps de partage avec les parents qui pourront aussi venir cuisiner avec leurs enfants et les professionnels.

Lors de l'accueil de l'enfant, un échange avec le parent est fait sur les habitudes alimentaires de l'enfant. Toutefois, dans leur rôle éducatif, les professionnels, tout en veillant à respecter ces habitudes, en font aussi découvrir d'autres.

L'hygiène

Dans une structure accueillant des petits, les mesures d'hygiène sont importantes et assez conformes aux protocoles établis dans les crèches. Au-delà de ces protocoles, la question de l'hygiène reste une notion importante à travailler avec les familles et les enfants.

Toutefois, il faut distinguer les problèmes d'hygiène d'une famille liés à une situation matérielle précaire (rupture d'hébergement par exemple) ; et les problèmes d'hygiènes liés à la négligence de la part des parents.

En effet, certains enfants peuvent arriver sales, avec des poux et très peu de vêtements car les conditions d'hébergement de la famille rendent très compliquées les mesures d'hygiène. L'équipe soutient alors les enfants et les parents en facilitant l'accès au soin, en lavant le linge des enfants, en proposant des vêtements si les parents sont d'accord

Ces mesures peuvent aussi s'appliquer pour des enfants accueillis à la journée dont les parents n'ont pas de machine à laver le linge ou des conditions d'hébergement sans sanitaires. Il sera alors proposé de prendre en charge le linge de l'enfant et qu'il prenne son bain (avec son parent ou un professionnel) sur le relais parental.

La question de l'hygiène est travaillée différemment si l'équipe éducative observe des négligences de la part des parents. Les professionnels peuvent alors aborder ces questions, dans un premier temps au quotidien avec les enfants, et dans un second temps avec les parents pour les accompagner autour de ces questions. La formation de la TISF est particulièrement aidante pour faire ce travail avec les familles.

4 L'OFFRE DE SERVICE : LES PRESTATIONS PROPOSEES

4.1 Les modes d'accompagnement.

Le relais parental propose un accueil avec hébergement la nuit et un accueil à la journée uniquement pour les enfants de moins de trois ans.

L'accompagnement individualisé et adapté à chaque famille, proposé dans le cadre du relais parental, vise à appréhender les problématiques de l'enfant et de sa famille dans leur globalité. Il s'articule autour de quatre axes :

- accompagnement éducatif,
- accompagnement à la scolarité,
- accompagnement à la santé,
- accompagnement à la parentalité.

Toutes ces actions visent à créer un cadre favorisant une relation professionnelle et de confiance et participent ainsi à construire une relation d'échange entre l'enfant, ses parents et les professionnels. Cette relation de confiance est à la fois un objectif et une condition de la réussite de la prise en charge, dans le sens où elle permet aux enfants de mieux vivre le temps d'accueil au relais parental.

Modalités d'intervention pour les enfants de moins de trois ans en accueil de jour : L'obtention des places de crèches en Ile de France restent problématique. Et lorsque les parents sont sans emploi ou en emploi précaire leur situation n'est pas prioritaire pour l'obtention des places en crèche. Toutefois, l'accueil de jour ne vient pas pallier ces manques mais a pour objectif une action de prévention :

- Une action de prévention au bénéfice des parents (et particulièrement de mères isolées) afin de pouvoir entreprendre une formation d'alphabétisation, un stage de réinsertion professionnelle, des démarches juridiques dans le cadre d'une séparation pour violences conjugales....
- Une action de prévention pour permettre de soulager un parent seul et isolé, épuisé.

L'accompagnement éducatif :

Pour les enfants, l'accompagnement éducatif se fait autour de la prise en charge de la vie quotidienne : sommeil, alimentation, hygiène...

La vie à la maison est rythmée par la scolarité des enfants. Le maintien des enfants dans leur vie « ordinaire » est extrêmement important et leur permet d'avoir un repère stable, malgré l'accueil, parfois en urgence, qui se fait sur le relais.

L'équipe éducative, est sensibilisée à respecter le rythme scolaire de chacun, à accompagner les enfants dans la préparation du cartable, leurs devoirs....

Des activités de loisirs sont proposées le mercredi après-midi, le week-end et durant les vacances scolaires.

Les parents sont associés autant que possible à ce travail qui est particulièrement important avec les plus jeunes. Par exemple, pour beaucoup de petits, vivant seuls avec leur mère, il est constaté des habitudes de sommeil qui ne semblent adaptées ni pour la mère, ni pour l'enfant. La mère doit vivre au rythme de

son enfant ou fait vivre son enfant à son rythme car l'enfant dort avec sa mère. L'accueil sur le relais va permettre de travailler cette approche du sommeil différemment. Ce travail passera par des temps d'adaptation de l'équipe aux besoins de l'enfant avant qu'il n'accepte de dormir tout seul dans son lit. Ce travail doit se faire sans jugement du parent, dans l'écoute et la bienveillance du professionnel pour que le parent ne soit pas dans un registre de culpabilité, de sentiment d'être « mauvais » parent ou de rejet de l'équipe.

Les enfants participent à la vie quotidienne collective de la maison. Il s'agit de recréer une ambiance familiale. Aussi les enfants sont-ils amenés à :

- mettre ou desservir la table pour les repas,
- participer à la vie et préparer un gâteau par exemple,
- ranger les jouets le soir ou un jeu une fois celui-ci terminé,
- faire son lit pour les plus grands
-

La dynamique de groupe s'installe par le biais des rituels mais aussi sur les temps de repas, de jeux ou de week-end.

Les enfants qui arrivent bénéficient d'un temps d'accueil ritualisé avec la présentation de sa chambre, des autres enfants. Un temps d'échange est fait pendant le repas pour l'intégrer au groupe. Cette ritualisation de l'accueil est un moyen d'intégrer le nouvel arrivant, tout de suite. La spontanéité des enfants fait ensuite le reste pour créer une dynamique d'intégration.

Le fait de poser des règles permet de poser un cadre rassurant. Les règles sont présentées aux enfants lors des temps d'échanges qui ont lieu le week-end. Ils n'existent pas de sanctions préétablies à Coup d'Pouce. Cependant, il est nécessaire, de retravailler ensemble, sur les exigences qui paraissent importantes à poser à Coup d'pouce et que chacun puisse s'approprier les règles.

Poser un cadre rassurant et bienveillant, c'est aussi porter un discours cohérent vis-à-vis des enfants et qu'ils sachent, que quel que soit l'adulte présent, le discours sera le même et la sanction portée par tous.

Les enfants se sentent contenus, se sentent bien. Ils connaissent les plannings des salariés pour savoir qui travaille. L'organisation institutionnelle permet aux enfants de se sentir en sécurité et pris en compte dans leurs besoins. Les équipes éducatives s'en aperçoivent par la facilité des enfants à se sentir à l'aise à Coup d'Pouce et à exprimer qu'ils s'y sentent bien, « comme dans une famille ».

Pour toutes les activités proposées, en temps scolaires ou sur les vacances, l'équipe de professionnels aura pour attention :

- de mettre un cadre sécurisant mais aussi éducatif pour l'enfant (règles de vie en collectivité, respect des horaires et du temps...)
- développer le savoir être des enfants et le savoir vivre
- valoriser les compétences de l'enfant.

La semaine, le groupe en journée est homogène car les plus grands sont à l'école et ne restent présents que les enfants de moins de trois ans. Il est alors facile de proposer des activités.

Parfois, il y a une « bonne » dynamique de groupe avec les grands qui s'entendent très bien et sont dans une interaction positive avec les plus petits. De ce fait, le groupe sera plus facile à gérer pour la professionnelle. Il peut être par ailleurs intéressant de pouvoir inclure les grands dans les jeux des petits pour créer une cohésion de groupe. Cependant l'équipe veille à éviter la sur-stimulation des bébés de la part des plus grands avec des gestes non adaptés ou des postures qui pourraient les mettre en danger (comme de prendre les bébés dans les bras).

Pour les enfants de moins de trois ans accueillis à la journée, les temps d'accueil sont en général plus longs. Un rythme s'approchant davantage de la petite enfance et de la crèche sera proposé avec des temps d'activités et d'éveil, le respect du rythme et du sommeil de chaque enfant.

Il sera recherché un partenariat avec la bibliothèque voire la ludothèque pour pouvoir emmener les enfants sur des temps de lecture et de jeux.

Les professionnels de la petite enfance seront aussi davantage en lien avec les parents pour accompagner les questions autour du sommeil, de l'alimentation, de la propreté. Le petit passe par des périodes d'affirmation de soi et une plus grande difficulté à supporter la frustration. Ces moments, où l'enfant peut être colérique voire capricieux, ne sont pas toujours faciles à comprendre et à appréhender pour les parents. C'est pourquoi, les professionnels accompagnent les parents sur le développement de l'enfant et ses phases.

La prise en charge le week-end :

Les professionnels réfléchissent aux activités qui seront faites sur le week-end en y intégrant la personne travaillant la nuit pour qu'elle puisse répondre aux questions des enfants. Il est parfois compliqué de prévoir l'organisation du week-end et notamment de l'anticiper. Entre le mardi (jour de la réunion d'équipe) et le samedi les choses peuvent changer et des impondérables viennent chambouler l'organisation, comme par exemple, l'arrivée de nouveaux enfants, la visite d'un parent, le départ d'un enfant...

Le samedi matin, l'équipe prend le temps avec les enfants : ils construisent leurs menus, font les courses. Il peut y avoir des ateliers cuisine organisés. Un groupe d'expression est planifié une fois par mois environ pour permettre aux enfants de s'exprimer sur leur quotidien à Coup d'Pouce, leurs envies, leurs « réclamations »....

Des sorties à l'extérieur peuvent se faire avec les deux relais. La soirée du samedi soir est souvent un peu particulière et plus festive. Le week-end est un moment où les enfants sont davantage sensibilisés à pouvoir s'investir sur la vie quotidienne du relais (rangement de la cuisine, des chambres...)

L'activité émane des envies des enfants. Les professionnels vont pouvoir aussi donner des idées d'activités dont les enfants vont pouvoir se saisir. Les activités peuvent aussi être spontanées en fonction de la dynamique du groupe et des impératifs de la vie du relais.

Les week-ends et les vacances, il est plus facile de mettre en place des activités car il n'y a pas à respecter le rythme scolaire. Pendant les vacances, les groupes sont plus stables. Toutefois, les relais ne sont pas des centres de loisirs ; le relais parental reste une structure d'accueil agissant au titre de la protection de l'enfance. Or, il arrive à l'établissement de recevoir des demandes d'accueil pour les vacances, pour que les enfants ne s'ennuient pas à la maison...

Par rapport aux activités de consommation : les enfants sont sensibilisés au budget. Il y a une transmission de la notion de l'effort. Les activités proposées à Coup d'Pouce tiennent compte de la réalité budgétaire de la famille

La soirée du dimanche est souvent un peu compliquée à gérer pour les professionnels. Pour certains d'entre eux, les enfants reviennent de week-end et les parents ont besoin de pouvoir discuter, prendre le temps avec les professionnels pour aborder des points anodins du quotidien ou au contraire pour parler de choses plus compliquées concernant leur situation. Ils ont parfois des questions auxquelles les professionnels ne peuvent pas répondre immédiatement. Il est alors expliqué aux parents que leur demande sera traitée dès le lundi. Cette démarche n'est pas toujours facile pour l'équipe qui peut « culpabiliser » de ne pas pouvoir être à l'écoute.

Pour l'ensemble des parents, il pourra être proposé des temps conviviaux pour se retrouver, échanger sur ses préoccupations, ses savoirs faire, « ses trucs et astuces » qui facilitent la vie d'un parent au quotidien. Ces familles, accueillies à Coup d'Pouce, sont très souvent isolées et en manque de lien social. Ces temps d'échange doivent permettre de créer du lien et parfois même de l'entraide entre parent. C'est un support pour l'équipe éducative qui pourra aborder des sujets plus éducatifs et mettre en avant les savoir-faire remarquables dans les familles.

L'accompagnement à la scolarité :

L'accompagnement à la scolarité, passe avant tout par le maintien des enfants dans leur milieu scolaire habituel. Maintenir la scolarité permet aux enfants de garder des repères dans une vie déjà bien chamboulée par l'accueil au relais parental.

L'équipe éducative accompagne l'enfant dans l'aide aux devoirs tous les jours et s'assure que l'enfant a effectué le travail demandé. Lors de l'admission, il est demandé aux parents de spécifier les points de vigilance à connaître concernant la scolarité de leur enfant. Ces derniers seront alors repris par les professionnels pour assurer la continuité de l'accompagnement de l'enfant.

Les établissements scolaires sont avertis de l'accueil des enfants sur le relais parental, sans pour autant en connaître les raisons. Les parents restent les interlocuteurs privilégiés des enseignants. Les professionnels peuvent les accompagner, au besoin, sur l'ensemble de ces questions.

Si des mots sont inscrits dans le carnet de correspondance, les parents en seront systématiquement avertis et prendront, si possible, le relais auprès de l'école.

L'équipe de professionnels veille au retour de l'école, durant le goûter ou le dîner, à ce que les enfants racontent leur journée, échangent avec les adultes et avec les autres enfants...il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer, dire éventuellement ses craintes, ou lui donner envie de raconter...Pour les collégiens, l'équipe est attentive à ce que les devoirs puissent être fait dans une pièce au calme, avec l'aide, si besoin, des adultes.

Pour faciliter l'organisation des transports scolaire, un tableau est mis en place avec les heures de début et de fin de la classe. Ce tableau sert à la fois aux salariés pour organiser la journée mais aussi aux enfants. Connaître la personne qui sera présente à la sortie d'école est rassurant pour eux.

Il est possible, que durant l'accueil au relais parental, des difficultés scolaires soient repérées par les éducateurs. L'équipe a alors le souci d'en avertir les parents. L'équipe peut aussi orienter et guider les parents vers des démarches nécessaires pour mettre en place une aide plus personnalisée sur les difficultés de leur enfant, comme par exemple un suivi orthophonique. Ces démarches sont toujours effectuées par les parents, et les professionnels, si nécessaire, proche de leur domicile pour permettre une continuité de prise en charge après le départ du relais parental.

Par ailleurs, si les enfants ont des activités de loisirs, en particulier les collégiens, l'équipe de professionnels s'attache à maintenir ces activités et assure, tant que possible, les accompagnements.

L'accompagnement à la santé

L'accompagnement à la santé des enfants accueillis au relais est **personnalisé**, travaillé **avec** les parents. Lors de l'accueil, un temps dédié à la santé est pris. Au minimum, un des membres de l'équipe de direction est une infirmière et peut accompagner l'équipe sur des protocoles de santé spécifiques.

Le suivi médical des enfants est fait en lien avec leur médecin traitant ou la PMI, s'ils sont suivis en PMI. Si des soins particuliers, liés à une maladie comme la drépanocytose ou le VIH, s'avèrent nécessaires, le relais est en lien avec le centre de santé qui suit l'enfant et un protocole d'urgence est établi, si besoin.

Le relais parental peut alerter sur des observations médicales afin d'orienter vers un établissement pour une réponse adaptée ou sensibiliser les parents sur une problématique de l'enfant.

Des protocoles de médicament existent à Coup d'Pouce. Ils sont connus par les professionnels et accessibles à la consultation. Ils ont été, par ailleurs, validés par le responsable PMI du Conseil Départemental. La présence d'une infirmière permet aussi de donner délégation aux salariés pour l'administration des médicaments.

Au-delà du suivi médical propre, des actions de prévention de type médical sont entreprises par l'équipe autour de l'alimentation, du suivi des vaccins, du sommeil des enfants, de l'hygiène ou de l'accompagnement à la propreté pour les plus petits. L'objectif est d'amener les parents à prendre conscience de l'importance de cet accompagnement dans une démarche bénéfique pour l'enfant. Dans

un deuxième temps, pour certains, de leur donner les moyens, les points de repère et les appuis nécessaires pour entreprendre ces démarches. Ceci peut consister à donner les informations dont ils ont besoin, mettre en relation avec un partenaire santé, tout en veillant au respect des rôles de chacun.

L'accompagnement des parents

Le travail en relais parental nécessite de connaître les problématiques des familles liées à la précarité. Pour beaucoup, cette précarité peut être liée à la question de l'habitat, particulièrement en région parisienne où les nuitées au 115 pour des familles ne font qu'augmenter (en 2014, 39% des nuitées au 115 concernaient des familles). Lorsque la promiscuité, l'insalubrité et les solutions éphémères de logement se multiplient, avec de nombreux niveaux de détresses, ce sont autant de facteurs de fragilisation pour ces familles.

A cela peut se rajouter la question de l'accès à l'emploi ou les conditions d'emplois : les salaires bas et les conditions de travail, notamment pour les femmes, particulièrement dures et exigeantes en termes de disponibilité et d'amplitude, chronophages en temps de transport, sont parfois peu compatibles avec une vie de famille. Les conditions de vie fragiles et précaires de ces familles peuvent créer des véritables dysfonctionnements. C'est pour tenter de sortir de ces spirales que le relais parental propose des solutions alternatives, des réponses sociales, concrètes pragmatiques et humaines.

Il est important, avec les familles, de différencier l'accueil au relais parental d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. C'est parfois par le biais d'une rencontre et d'une visite des lieux que les parents vont pouvoir envisager l'accueil au relais parental. Les parents sont, le plus souvent, dans la culpabilité d'être un « mauvais » parent du fait de confier leur enfant au relais parental. Le premier contact va être important pour permettre d'amorcer la relation, de rassurer les parents. Il est alors important d'insister sur leur rôle et leur place au relais parental. Les parents exercent à tout moment leur autorité parentale durant le séjour au relais parental. L'équipe éducative n'est pas là pour faire à leur place. De plus, les parents sont acteurs de l'accueil sur le relais, puisqu'ils sont prescripteurs de l'action.

Il est important de conforter la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants, respecter leur autorité parentale sans jugement, les soutenir sans s'y substituer. Les parents sont perçus comme des partenaires. Cela passe par une écoute de leurs besoins pour identifier l'aide à apporter.

Les parents peuvent avoir une image dégradée d'eux-mêmes. Les associer à la vie quotidienne de leur enfant sous le regard bienveillant et encourageant des professionnels est une façon :

- de modifier cette image, de repérer et mettre en évidence leurs compétences liées à l'autorité parentale,
- de maintenir et développer la relation avec leur enfant.

Si les parents sentent que l'institution est précise et en transparence avec eux, qu'elle reste à l'écoute, s'ils peuvent constater que leurs enfants seront bien, ils sont demandeurs de l'accueil et signent le contrat.

La posture des professionnelles permet la confiance avec les parents. Les parents ont une place centrale à Coup d'Pouce et sont inclus dans la vie de leur enfant.

C'est pourquoi, dans son projet intrinsèque, le relais est ouvert aux parents. Ils peuvent venir à « la maison » quand ils le souhaitent pour participer à la vie de leur enfant : repas, bain, coucher, temps d'activités et de jeux.... Les parents sont pleinement associés à la vie de leur enfant sur le relais. Par exemple, ils seront là pour le goûter d'anniversaire ou une sortie durant le week-end. Dans certain cas, après avoir pris le temps avec le parent, il faut malgré tout, les « pousser vers la porte », pour permettre la prise en charge du groupe. Parfois, il faut les isoler dans une autre pièce avec leur enfant pour qu'ils n'interfèrent pas dans la vie du groupe ou des autres enfants.

Toutes ces propositions visent à permettre aux parents de continuer le lien avec leurs enfants. Dans le cas d'un accueil de fratrie, pour une expulsion de logement par exemple, l'équipe va proposer à la mère de venir cuisiner pour ses enfants sur la maison une à deux fois par semaine, et cela sera encouragé si ce lien est important pour la mère dans sa relation avec ses enfants. La souplesse de fonctionnement de Coup d'Pouce est positive pour les familles et leur permet d'avoir confiance et d'accepter l'accueil. Les professionnels insistent sur le fait qu'ils restent décisionnaires de leurs visites et de leur venue.

En fonction de chaque situation, l'équipe pose un cadre adaptable à chaque famille. Les parents n'ont pas l'autorisation de s'occuper des autres enfants ni d'intervenir auprès d'eux. La venue d'un parent ne doit pas se faire au détriment du groupe et de l'organisation d'une sortie.

Cependant, cette ouverture vis-à-vis des familles n'est pas sans prise de risque pour l'équipe du relais. Il faut, à la fois poser un cadre et des limites pour que les professionnels puissent continuer à assumer leur mission et à avoir une organisation du travail suffisamment souple pour ne pas s'interdire d' « imaginer » des types d'intervention « inédits » avec les parents.

Il en est de même dans les modalités du contrat d'accueil. Il faut poser une date limite de prise en charge mais s'autoriser à renouveler le contrat d'accueil grâce aux rencontres avec les parents pour s'assurer que les modalités d'accueil restent justifiées et vérifier auprès des parents qu'ils progressent dans leurs difficultés.

En fonction des motifs de l'accueil, les besoins de la famille ne seront pas les mêmes. Les professionnels du relais parental, et tout particulièrement le chef de service et l'éducateur spécialisé, devront adapter leur travail aux besoins de chaque famille. De nombreuses fois les enfants sont l'objet du conflit parental. L'accueil au relais, peut permettre au deuxième parent (bien souvent le père) de retrouver une place

auprès de ses enfants. L'équipe essaye de l'inclure dans la vie des enfants. La trame du contrat permet de donner existence au 2ème parent.

En cas d'hospitalisation, les professionnels essayent de maintenir le lien avec des appels téléphoniques et des visites. Si des parents sont plus ou moins abandonniques, l'équipe parle avec eux afin qu'ils puissent comprendre l'effet de leur comportement sur leurs enfants.

En revanche, dans le cadre d'un accueil suite au départ du domicile conjugal d'une femme violentée par son conjoint, l'équipe éducative ne sera pas dans la même approche et pourra effectivement restreindre les contacts avec le père voir même ne pas informer le père de l'accueil à Coup d'Pouce.

Projet Individuel de l'Enfant

Le Projet Individuel de l'Enfant (P.I.E) est mis en place quel que soit l'enfant. En revanche, il n'existera pas forcément de traces écrites pour les accueils de très courte durée.

Il est établi un Projet Individuel de l'Enfant écrit en fonction de plusieurs critères :

- à partir de trois semaines d'accueil au Relais Parental et particulièrement si le temps de l'accueil risque d'être prolongé
- si, de manière exceptionnelle, un enfant est accueilli dans le cadre d'une mesure de placement
- si l'enfant est suivi dans le cadre d'une mesure éducative en milieu ouvert
- si, vus la situation et les éléments transmis, le chef de service et l'équipe jugent utile et pertinent de le mettre en place

Le P.I.E est un document simple et fluide d'utilisation car l'outil est également adapté pour des accueils courts. Il est annexé au contrat d'accueil afin que l'ensemble des documents concernant la famille soit réunis au même endroit.

Le P.I.E est complété essentiellement par l'éducateur spécialisé. En revanche, il est accessible à l'ensemble de l'équipe et chacun peut le compléter et l'étoffer d'un compte rendu, d'un échange informel avec un parent, par exemple. Il rassemble les éléments de l'histoire familiale.

Le P.I.E consigne l'évolution de la prise en charge au relais parental et y notifie l'ensemble des événements. C'est l'outil de référence pour pouvoir échanger avec le parent sur l'évolution de son enfant, établir des notes de situations à l'attention des partenaires sociaux ou même des Informations Préoccupantes, si nécessaire.

Le format du P.I.E a été retravaillé suite à l'évaluation interne. Il est davantage en cohérence avec les prises en charges de Coup d' Pouce qui sont souples et courtes dans le temps. Le P.I.E est intéressant aussi pour poser des objectifs de travail vis-à-vis de la fratrie et de chaque enfant. Les professionnels, en fonction de leur formation initiale, se complètent dans les observations écrites :

- Les Auxiliaire de puériculture sont plus sensibles au niveau des traitements des enfants, des soins, de l'hygiène, de l'alimentation. Elles proposent des activités adaptées aux âges des plus petits.
- Les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale sont dans l'observation de la relation parents / enfants.
- Les Moniteurs Educateurs et les Educateurs Spécialisés seront plus à l'aise dans la reprise des événements, poser les règles.
- Les Educateurs Spécialisés pourront gérer davantage la relation avec les parents.

Les entretiens avec les parents sont assurés par le chef de service et l'éducateur spécialisé, pour ce qui concerne le suivi socio-éducatif de leur situation. Ils ont pour objectifs de vérifier auprès de la famille l'avancée de sa situation et de s'assurer de la légitimité de l'accueil sur le relais parental.

Ces entretiens, à raison, d'un tous les 15 jours, sont aussi un moyen d'investir les parents dans le temps de l'accueil de leurs enfants. Ils sont un garde-fou pour éviter les débordements vers une situation abandonnique ou un désinvestissement des parents.

Les entretiens individuels permettent aux parents et aux enfants d'avoir un espace de parole et d'écoute bienveillant, non jugeant et sécurisant. Ils favorisent un travail de proximité sur la communication, l'apaisement des relations intrafamiliales, sur les raisons de certaines tensions ou certains blocages.

En cas d'hospitalisation du parent, ou de l'impossibilité pour lui de se déplacer, un rendez-vous téléphonique peut être pris par le professionnel pour un temps d'échange. Il s'agira alors surtout de garder le lien avec le parent, de le rassurer sur son enfant, d'échanger sur le quotidien de son enfant...

La fin de la prise en charge à Coup d'pouce.

L'objectif de l'accueil au relais parental est de permettre de soulager et/ou dépanner des parents qui rencontrent des difficultés passagères. De ce fait, l'accueil n'est pas fait pour durer. Il est important toutefois de distinguer les motifs de l'accueil qui pourraient amener à une durée de séjour plus longue ou séquentielle.

Par expérience, il a été observé sur Coup d'pouce 92, qu'il était difficile pour les enfants de s'inscrire sur du moyen ou long terme au sein d'un fonctionnement comme celui d'un relais parental. En effet, les enfants ont peu d'espace d'intimité du fait de la configuration des maisons. L'écart d'âge entre les plus grands, même s'il est bénéfique pour ne pas séparer les fratries, implique aussi beaucoup de concession de la part des enfants pour apprendre à vivre ensemble.

Pour accompagner les enfants lors de leur départ, les professionnels en parlent quelques jours avant avec eux. Ils expliquent aux enfants qui seront présents au moment de leur départ. En fonction de la situation des enfants il peut y avoir :

- Des plannings de dodos pour les petits. Sur une feuille ou un tableau les enfants sont invités à mettre un pictogramme représentant la nuit pour chaque dodo qui passe afin qu'ils visualisent le temps passé à Coup d'Pouce.
- Le départ est abordé lors de l'arrivée des enfants quand la date est connue et inscrite au contrat d'accueil.

Lorsque les dates de départs sont inconnues les professionnels n'en parlent pas aux enfants sans être sûrs de l'information. Néanmoins cela peut inquiéter beaucoup les enfants et tout en ne cachant pas les choses, les professionnels travaillent en lien avec les parents pour avoir une date fixe.

Le départ de l'enfant est fêté et préparé pour lui permettre à lui aussi de clôturer cette parenthèse passée sur le relais parental. Les parents sont conviés à cette petite fête de départ et un petit cadeau « symbolique » comme un cahier avec des photos de son passage sur le relais est offert.

Par ailleurs, pour certaines situations, il sera possible que les enfants quittent le relais parental pour un lieu de placement. Les professionnels travaillent, avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour que ce départ et cette orientation soient le mieux accompagnés, afin d'éviter de multiplier les ruptures affectives pour les enfants. Le lien avec le lieu de placement se fait pour transmettre les informations nécessaires à une nouvelle prise en charge.

L'école est avertie du retour de l'enfant en famille ou de l'orientation prise, par la famille ou par les services sociaux, en cas de placement. Quelle que soit l'issue de l'accompagnement sur le relais, les parents signent la fin du contrat d'accueil.

Les enfants, en arrivant, savent que l'accueil à Coup d'Pouce est temporaire. Les parents restent responsables de la prise en charge de leurs enfants.

Les critères de départ se déterminent en fonction des raisons qui ont amené à l'accueil et à leur résolution. Cependant, il peut y avoir des situations où la résolution du problème n'a pas pour conséquence un départ de Coup d'Pouce. A partir du moment où la situation n'évolue pas, l'établissement peut estimer que la situation ne relève plus de sa prestation.

Il est facile de planifier un départ lorsque l'accueil s'établit pour un besoin spécifique, repérable et quantifiable dans le temps. En revanche, il est plus compliqué de planifier un départ lorsque les besoins d'accueil sont flous et non limités dans le temps.

Dans ces situations, l'équipe réinterroge régulièrement les besoins de l'accueil pour rester dans les missions d'accueil et ne pas prendre le risque de déborder sur un « placement déguisé », par exemple.

La procédure est la même pour les accueils de jour. Toutefois, les critères institutionnels encadrant la fin de la prise en charge peuvent paraître flous car le temps de l'accueil peut être réajusté en fonction des besoins de la famille.

4.2 Les modes de participation individuels et collectifs des enfants accueillis

Modalités d'intervention pour les enfants présents en accueil jour et nuit :

Conformément à la réglementation (institué à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, décret n°2004-287 du 25 mars 2004 et décret n° 2005-1367 du 2 novembre 2005), la participation au fonctionnement du service des enfants et des familles doit être réfléchie et mise en place, à travers différents outils. Le relais parental n'a pas l'obligation de mettre en œuvre un CVS, car il accueille des enfants de moins de 11 ans. Le choix a été fait de mettre en œuvre « tout autre forme de participation », qui s'enracine dans la vie quotidienne et dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité. En effet, le relais parental accueille des enfants sur des durées variées et variables, à la demande de leurs parents en difficultés. L'expérience montre que lorsque les durées de séjour sont courtes et qu'il peut y être mis fin à tout moment, il est difficile d'élire des délégués aussi bien de parents que d'enfants. Par ailleurs, l'âge très divers des enfants rend compliquée la représentation de ceux-ci par d'autres. Ainsi, il faut plutôt développer des formes de participation très souples et très ouvertes qui rencontrent les bénéficiaires dans leur vie quotidienne.

Le relais parental assure un accompagnement participatif qui se décline en différentes modalités :

- Les enfants sont associés aux réflexions et décisions à travers des temps de réunions de groupe toutes les semaines. Ces temps de participation sont adaptés en fonction de l'âge des enfants accueillis pour que chacun puisse y trouver sa place y compris les plus petits en âge d'élaborer autour d'une discussion.
- Un pouvoir d'agir sur la vie collective, dans des pratiques d'auto-organisation « de la réflexion à l'action » (d'un week-end, d'une activité, repas ...), tout en étant soutenu par les professionnels de l'équipe éducative.
- Dans le cadre de l'évaluation interne une enquête de satisfaction avait été menée auprès des enfants et des familles. Il est dans le projet de pouvoir la remettre en place de manière systématique auprès des familles.

Pour autant, il est intéressant d'imaginer d'autres types d'expressions pour les familles et notamment les parents. Par exemple, il peut être intéressant d'inviter un ou deux parents lorsqu'une réflexion institutionnelle est menée sur la qualité des repas. Il en est de même lorsque des nouvelles procédures ou outils sont mis en place. Les parents peuvent, ainsi, devenir des « consultants » pour aider et apporter un autre regard sur l'institution.

Mais ces instances de consultations avec les parents ne sont pas à confondre avec les temps d'échanges autour des questions éducatives.

Outils de la loi 2002-2 : Ces outils font autant que possible l'objet d'une élaboration participative avec les enfants et leurs familles, à partir des modes de consultation présentés précédemment. Le contrat d'accueil, complété avec la collaboration de l'enfant et de sa famille sert de point de départ au Projet Individuel de l'Enfant.

Un livret d'accueil, incluant le règlement de fonctionnement et la charte des droits et des Libertés de la personne accueillie a été imaginé pour être accessible et lisible aussi bien par la famille que par les enfants.

Les instances de droit de recours des usagers sont indiquées dans le livret d'accueil : numéro 119, coordonnées du médiateur des enfants et de la personne désignée par le Conseil départemental.

Les semaines du relais parental ne sont pas les mêmes sur les temps de vacances ou les périodes scolaires.

La journée type sur la maison en période scolaire :

► **Dès 06H00 :**

Le professionnel se lève et prépare le petit déjeuner. Elle peut aussi solliciter l'aide des enfants pour préparer la table. Elle réveille les enfants et les prépare pour partir à l'école. C'est déjà l'arrivée des premiers enfants en accueil de jour.



► **Entre 07h30 et 09h00 :**



C'est le temps des départs des enfants scolarisés pour l'école. Pendant ce temps la permanente de nuit et celle de jour ainsi que la maîtresse de maison prennent le temps de faire les transmissions. Les enfants en accueil de jour continuent à arriver.

► **Entre 09h00 et 11h00 :**

Il est temps pour la maîtresse de maison de faire les lits des bébés et de remettre en ordre la maison puis de s'occuper du linge. La maîtresse de maison va aussi mettre au four le repas des petits.

Pendant ce temps, si cela est possible, la permanente peut proposer une activité aux enfants présents.



► **Entre 11h00 et 13h00 :**

Les plus petits se mettent à table, puis vient le moment de les conduire à la sieste. Les plus grands et les adultes peuvent alors prendre leur repas. La maîtresse de maison s'occupe de la réception de la liaison froide.



► **Entre 13h00 et 15h00 :**



C'est un moment calme où les petits se reposent. Le moment de ranger le déjeuner, et de commencer à plier le linge des machines ayant tournées le matin. La permanente peut également prendre le temps d'écrire dans le cahier de liaison.

Les éducateurs de vie arrivent. C'est un moment de lien avec l'équipe, de travail administratifs. Au besoin, ils peuvent aussi aider les permanentes dans la prise en charge des petits.

► **Entre 15h00 et 17h00 :**



Après la sieste, et « le change » des petits, il est temps de jouer et de goûter. A partir de 15h30, c'est le début des transports scolaires.

► **Entre 17h00 et 19h00 :**

Les enfants scolarisés arrivent sur le relais pour un moment de détente avec le goûter. Pour ceux qui terminent plus tard le goûter est pris lors des transports scolaire ou à l'école.



Puis vient le temps des devoirs accompagnés par un éducateur.

Entre temps il est important de penser à mettre en route le dîner. Cela coïncide avec le moment de la douche. Après la douche, les habits des enfants sont préparés sur leur lit pour le lendemain.

► **Entre 18h30 et 20h00 :**

Les plus petits passent à table dès 18h30-19h00 avec la permanente. Un deuxième service est prévu vers 19h30 pour les plus grands avec un éducateur.



► **Entre 19h30 et 21h00 :**



C'est le moment du coucher d'abord des plus petits avec la permanente ensuite celui des plus grands avec les éducateurs.

La journée type sur le relais parental hors période scolaire :

La journée type durant les vacances ressemble à celle en période scolaire mais avec un rythme plus détendu car il n'y a pas de transports scolaires et de contraintes horaires liées à l'école. Par ailleurs, le sommeil de chacun est respecté et les enfants ne sont pas réveillés.

En début de semaine, l'équipe éducative présente établit un planning d'activités en concertation avec les enfants présents et en s'adaptant à la composition du groupe, notamment en terme d'âge.

Partenaires et réseaux territoriaux : Développement, enjeux, formes de partenariat

Le relais parental, comme tout dispositif de prise en charge éducative, ne peut se suffire à lui-même. Les prestations proposent une réponse qui s'inscrit dans un ensemble reposant sur les ressources locales, les dispositifs déjà existants. Le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de la situation de l'enfant et de sa famille est indispensable, à plus forte raison lorsque le temps de la prise en charge est court. Il s'agit de créer un réseau autour du relais parental, de manière à être un élément du réseau de l'enfant et de la famille.

Le travail de partenariat repose sur une connaissance et reconnaissance mutuelle des missions et compétences de chacun. L'équipe du relais parental est en lien avec les:

- acteurs de la protection de l'enfance, services sociaux,
- partenaires de santé,
- partenaires scolaires,
- partenaires sociaux de tous horizons (CCAS, EDAS, CAF, Hôpitaux...)
- partenaires des autres structures du social comme les CHRS, les centres maternels, les foyers d'accueil pour femmes violentées, les missions locales...

Ces partenariats permettent de travailler en complémentarité, et de faire en sorte que le relais parental soit identifié comme un acteur qui peut être mobilisé pour l'enfant.

Le relais parental veille à inscrire ces partenariats dans la durée et d'en garantir la qualité. Cela se traduit par des rencontres régulières, des invitations sur le relais pour une meilleure connaissance des modalités d'accueil, des rencontres proposées dans les réunions internes aux services pour présenter le relais et les modalités d'accueil. La prestation proposée par le relais parental est un peu atypique et à la frontière de la prévention et de la protection de l'enfance. Il faut pouvoir communiquer très régulièrement, aller à leur rencontre et organiser des portes ouvertes.

Au cours de l'accueil, des rencontres peuvent avoir lieu avec un partenaire pouvant jouer un rôle important dans la vie de l'enfant (école, CMPP, CMP, ITEP, IME, ...), avec le parent, s'il le souhaite.

Les relations avec les acteurs de la Protection de l'Enfance :

Le relais parental a pour interlocuteur et partenaire privilégié le service d'Aide Sociale à l'Enfance du département des Hauts de Seine en tant que financeur de la prestation. Toutefois, cette structure n'a pas pour vocation d'accueillir des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un placement. Le département a demandé à l'institution, depuis 2015, d'inscrire dans le contrat d'accueil que la structure fait partie du dispositif de la protection de l'Enfance. Les professionnels doivent donc avertir la famille que la page administrative de leur contrat sera transmise aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les relations avec les partenaires de santé

Le relais parental est en lien avec les acteurs du domaine de la santé :

- soit parce qu'ils sont orienteurs de l'enfant, (hôpital,...)
- soit dans le cadre d'un suivi régulier de l'enfant qui ne peut être interrompu du fait de son accueil,
- soit en cas d'urgence pour un enfant.

Les liens avec les partenaires de santé sont coordonnés par l'infirmière, également chef de service.

Des actions d'éducation à la santé et de prévention sont organisées avec les partenaires spécialisés dans différents domaines (nutrition, gestion du sommeil, ...) pour tous les professionnels et/ou les parents.

5 PROFESSIONNELS ET COMPETENCES

5.1 Une convention collective propre à Apprentis d'Auteuil : le protocole social

La mise en œuvre du projet singulier d'Apprentis d'Auteuil implique de traverser plusieurs champs professionnels : ceux de l'éducation, de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'insertion. Aucune Convention Collective de branche n'a vocation à couvrir intégralement l'ensemble de ces métiers.

Ainsi, pour préserver d'une part l'unité des professionnels intervenant au sein du couple éducation-formation et d'autre part, la mise en œuvre du Projet Personnalisé du Jeune, Apprentis d'Auteuil a choisi, de ne pas multiplier l'application de conventions collectives, mais de construire un accord : le Protocole Social.

La convention d'entreprise propre à Apprentis d'Auteuil a ainsi pour objet de régir le statut des salariés et les différents aspects de la relation de travail mais aussi de :

- Favoriser la mise en place de dispositifs innovants en lien avec les nouvelles prestations proposées aux enfants ;
- Permettre des passerelles entre les différentes structures éducatives ;
- Favoriser l'enrichissement et le développement des compétences.

En s'appuyant sur un Protocole Social fort et indépendant, c'est le statut de tous les métiers d'Apprentis d'Auteuil qui est concerné, que ce soit celui de la famille éducative non-cadre, de la famille pédagogique, de la famille des AES (« administratifs et services») ou de la famille cadre, couvrant ainsi un grand nombre de prestations au service des jeunes et de leur famille.

Cela a été possible dans la mesure où Apprentis d'Auteuil attache une importance particulière au dialogue social, et en particulier à la négociation, qui s'est concrétisée par la signature de nombreux accords entre la Direction générale et les organisations syndicales de salariés représentatives à la Fondation d'Auteuil.

La convention d'entreprise est constituée de tous les accords collectifs, signés depuis l'origine et demeurant encore applicables aux salariés du périmètre "Fondation d'Auteuil".

5.2 Les ressources humaines et leur évolution en 5 ans

La structure, d'un point de vue des ressources humaines a énormément évolué en 5 ans et particulièrement depuis la reprise des relais par Apprentis d'Auteuil. Le directeur a souhaité intégrer des nouvelles compétences comme des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs éducateurs, afin notamment, de pouvoir professionnaliser davantage les équipes.

En 2014, un deuxième poste de cadre de chef de service a été accordé par le Conseil Départemental. Cela a permis de clarifier le poste existant qui était un poste de coordinateur, et ainsi pouvoir présenter un organigramme avec davantage de cohérence d'un point de vue managérial.

En Avril 2016, le Conseil Départemental a accordé à la structure deux postes de veilleurs de nuit. Ces ETP ont été financés essentiellement pour permettre d'améliorer la sécurité des enfants la nuit et notamment en cas de déclenchement de feu et d'évacuation.

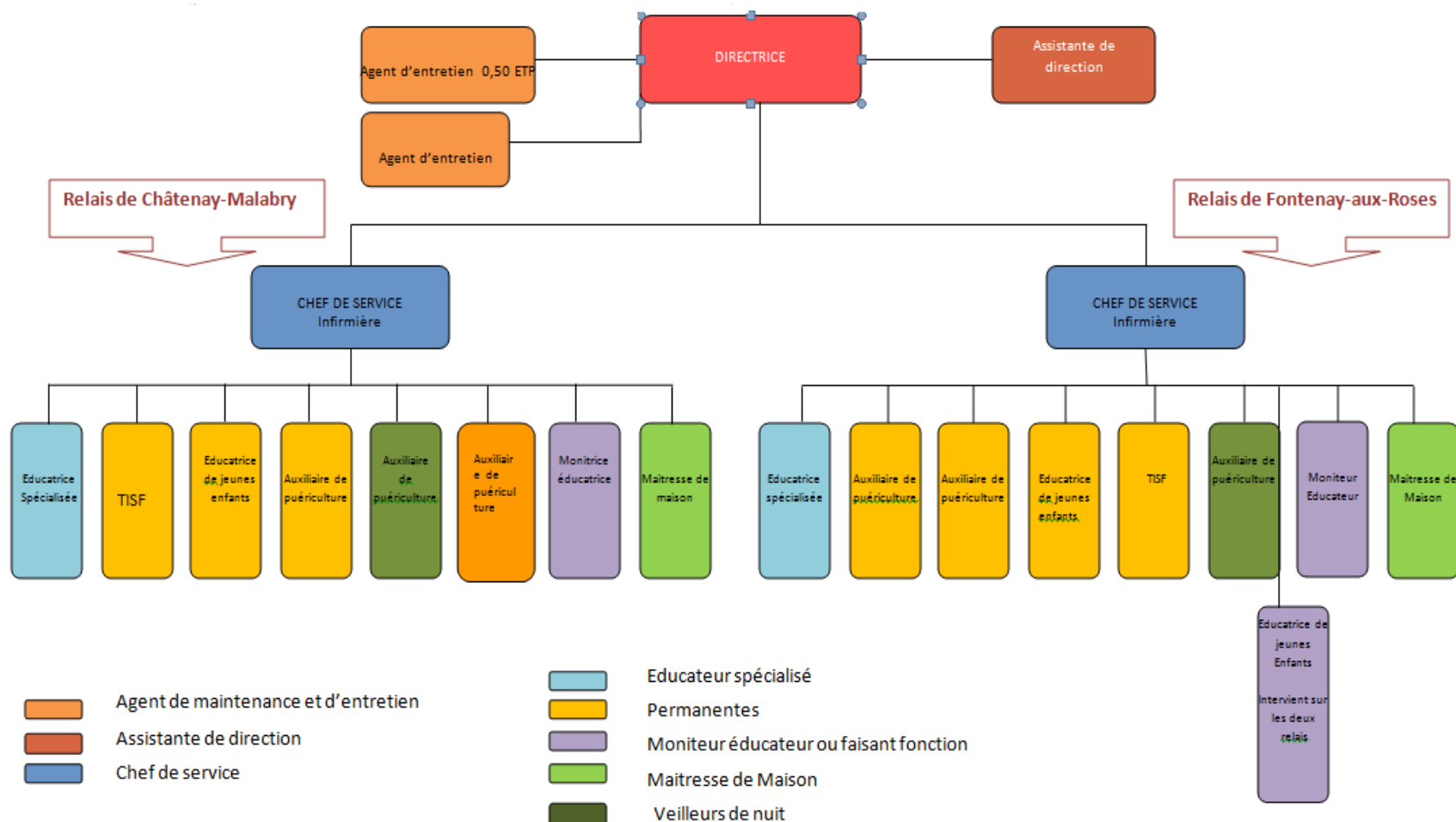
CATEGORIES	ETP en janvier 2012	ETP en Janvier 2017	Ancienneté moyenne à janvier 2017
DIRECTION / ENCADREMENT			4,5 ans
Directeur	1	1	
Chef de service	1	2	
ADMINISTRATION/ GESTION			10,25 ans
Secrétaire comptable (assistante de direction)	1	1	
Agent d'entretien	1.5	1.5	
EQUIPE EDUCATIVE (FENC)			3,68 ans
Educateur spécialisé	1	2	
Moniteur Educateur	2	1	
Faisant fonction de Moniteur Educateur	1	1	
Maîtresse de maison	3	2	19,8 ans
EQUIPE EDUCATIVE FENC Professionnel de la Petite Enfance			1,77 an
Auxiliaire de Puériculture ou Aide-Soignante	3.64	6 dont 2 veilleurs de nuit	
TISF	3	2	
Educateur de jeunes enfants	2	3	
MEDICO-SOCIAL			
Infirmière	1	0	
TOTAL en ETP	21.14	22.5	

A la lecture de ce tableau, il est à noter que l'ensemble de l'équipe éducative sont des personnes qualifiées et diplômées, y compris les deux postes de veilleurs de nuit, pour permettre le maintien de la prise en charge la nuit, des enfants de moins de trois ans.

Par ailleurs, sur ce tableau, nous pouvons noter des disparités importantes quant à l'ancienneté des salariés. Pour exemple, les salariées « maîtresses de maison » ont une ancienneté de plus de 19 ans, en

opposition au personnel petite enfance, qui a une ancienneté d'1 an et demie. Ce sont les salariés les plus impactés par le travail d'internat avec des horaires décalés, du travail de nuit et le week-end. Les professionnels « petite enfance » ne sont pas dans cette culture du travail social et de l'internat (et particulièrement les auxiliaires de puéricultures). Ce sont, le plus souvent des jeunes femmes qui, passées quelques années sur la structure, aspirent à une vie personnelle et familiale plus stable.

ORGANIGRAMME COUP D'POUCE 92



5.3 L'organisation, la planification, la mutualisation

Le planning type d'une semaine de travail pour une équipe d'un relais parental, présenté ici, est un planning prévisionnel susceptible d'évolution au regard des modalités de prise en charge, de la souplesse demandée sur l'établissement pour l'accueil des enfants, et des besoins identifiés.... La planification a été pensée en fonction des missions et compétences à déployer, et ce conformément à l'accord Famille Educative Non cadre du Protocole Social d'Apprentis d'Auteuil. Elle prend le format d'un roulement sur quatre semaines qui se déroule sur toute l'année.

Rappel de l'organisation de la structure pendant l'année :

- ouverture toute l'année des deux relais parentaux et prise en charge 24h sur 24. Toutefois, un relais parental ferme à chaque période de vacances scolaires pour permettre de planifier et d'organiser la prise de congé de l'équipe éducative.

Un professionnel de la petite enfance est toujours présent sur le relais parental, de jour comme de nuit, pour garantir l'accueil des petits de moins de trois ans sur le relais. Nous appellerons ces professionnels des « permanentes » car elles font un lien « permanent ».

Le planning type du relais parental a été construit selon les grands principes suivants :

- Présence de la maîtresse de maison tous les matins en binôme avec un professionnel de la petite enfance, et notamment pour prendre en charge le groupe des enfants de moins de trois ans, présents en journée
- Un binôme de professionnelle éducatif/petite enfance sur les temps de l'après-midi et des soirées pour permettre une prise en charge adaptée à chaque tranche d'âge
- Des transports scolaires à assurer tous les matins et tous les soirs hors vacances scolaires
- Un temps de réunion d'équipe de 3h00, toutes les semaines, le mardi. Ce temps est transformé en réunion institutionnelle avant chaque période de vacances.
- Les 4 nuits de la semaine sont assurées par un veilleur de nuit ayant un profil de compétences petite enfance.
- Les permanentes travaillent un week-end sur deux. Un week-end de nuit et un week-end de jour. Elles sont en binôme avec les moniteurs éducateurs ou l'éducateur spécialisé.

L'organisation du temps de travail présentée permet aussi, conformément au Protocole Social, de garantir un repos de 48 h consécutif une semaine sur deux.

5.4 L'accueil et l'encadrement d'Apprentis, de stagiaires

Coup d'Pouce, fait le choix d'accueillir tous les ans des stagiaires. Ils viennent essentiellement des écoles d'Auxiliaire de puériculture.

L'équipe de direction accepte aussi de prendre en stage des éducateurs de jeunes enfants pour des stages à responsabilité ou de découverte.

En revanche, il est fait le choix délibéré de ne pas accueillir d'étudiant en école d'éducateur spécialisé et particulièrement sur des stages à responsabilités car Coup d'Pouce n'est pas un lieu de stage suffisamment représentatif pour découvrir et apprendre le métier de l'éducateur.

5.5 Fonctions et missions de l'équipe

Les besoins des familles, parents et enfants, accueillis sont au cœur de la réflexion menée sur la constitution de l'équipe éducative-petite enfance et des compétences recherchées, pour la création de ce relais parental. L'accompagnement au relais parental repose à la fois sur un travail éducatif avec les enfants, un travail plus particulier pour les bébés et les plus petits (professionnels de la petite enfance), et pour tous, dans un esprit de travail avec les familles, d'accompagnement des familles dans un cadre de prévention. Il s'agit par ailleurs de proposer une équipe capable d'une grande souplesse et d'adaptabilité du fait du groupe d'enfants très évolutif (durée moyenne d'accueil d'un enfant : 23 jours).

- Aussi, le choix de constitution de l'équipe repose sur la diversité et complémentarité des personnels permettant de répondre aux modalités de prise en charge et à la souplesse souhaitée.

Une équipe pluri disciplinaire

Le choix des compétences et des modes d'intervention de l'équipe répond aux objectifs suivants :

- proposer une réponse éducative dans l'accueil des enfants,
- proposer une réponse adaptée aux plus petits avec des professionnels de la petite enfance
- proposer une réponse sécurisée avec une présence professionnelle la nuit, pour les enfants
- offrir aux enfants un accueil de qualité et adapté aux accueils de fratries

L'équipe est sous la responsabilité du directeur, et tous contribuent à l'élaboration du projet d'établissement et à la démarche qualité.

Les professionnels de l'équipe éducative

Les membres de l'équipe établissent une relation éducative avec les enfants et les familles. Ils participent à l'organisation et à l'animation du relais parental. Ils inscrivent leurs actions dans le cadre d'un travail d'équipe, dans le respect du cadre juridique de l'intervention sociale, et en cohérence avec le projet d'établissement.

Educateur/éducatrice Spécialisé(e): l'éducateur assure l'ensemble du suivi éducatif de chaque enfant dans ses activités (scolaires ou autre). Il conçoit et met en œuvre le Projet Individuel de l'Enfant. Il a en charge les relations privilégiées avec les enseignants et les professionnels qui suivent l'enfant et la famille. Il est le référent de l'accompagnement socio-éducatif des familles. Il travaille en binôme avec le moniteur éducateur pour les enfants de plus de trois ans et avec les permanentes pour les plus petits.

Permanente : la permanente assure l'ensemble de la prise en charge au quotidien des enfants accueillis en collectif (maison) au relais parental. Elle propose aux professionnels une prise en charge personnalisée adaptée à chaque enfant. Elle est spécialiste des métiers petite enfance et est capable de travailler dans l'urgence et faire face à des situations d'imprévu. Elle est en capacité d'encadrer un groupe d'enfants. Elle est garante de la sécurité et du bien-être des enfants. Elle peut être auxiliaire puéricultrice, éducateur jeune enfant, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF). L'équipe de permanentes présente une mixité de diplômes permettant ainsi une complémentarité riche au sein de l'équipe.

Moniteur éducateur : le moniteur éducateur est en binôme avec la permanente ou avec l'éducateur spécialisé pour la prise en charge et le suivi des enfants. Il assure l'encadrement du groupe d'enfants dans les actes de la vie quotidienne, le maintien du bon ordre de la maison, l'encadrement lors de sorties extérieures, l'animation de loisirs...Il est garant de la sécurité des enfants, de poser les règles de la vie quotidienne...Il peut accueillir les parents, si nécessaire.

Maîtresse de maison : la. Maîtresse de maison intervient plus généralement le matin et en début d'après-midi. Elle vient en relais et soutien de l'équipe pour surveiller un groupe ou un enfant, si la permanente accueille une famille. Elle a pour mission la gestion et la tenue de la maison au quotidien : la gestion des repas, la préparation du lit de l'enfant pour l'accueil, la gestion du linge, la préparation de la table...

Veilleur de nuit : le veilleur de nuit assure la sécurité nocturne des lieux pour prévenir tout risque extérieur et intérieur. Il est chargé de la surveillance des enfants. Il connaît le fonctionnement de l'alarme incendie ainsi que les procédures d'évacuation. Par ailleurs, il a les compétences requises pour intervenir auprès des plus petits (endormissement, prise de température...). Il a délégation de l'infirmière pour pouvoir administrer des médicaments, si nécessaire, et connaît l'ensemble des protocoles médicamenteux de la structure. Il aide le matin au lever et à l'habillage des enfants.

Ouvrier d'entretien : Il assure l'entretien des bâtiments et du jardin. Son hiérarchique direct est le directeur qui peut lui déléguer le suivi de la maintenance du bâtiment, le suivi des entreprises en cas de travaux, la réception et l'analyse des devis. Il doit gérer l'entretien de la flotte automobile. L'ouvrier d'entretien, par ailleurs, a des appétences naturelles vis-à-vis des enfants et assure aux besoins des accompagnements scolaires.

L'équipe de direction

- **Directeur/directrice d'établissement** : rattaché(e) au Directeur Territorial, il est responsable du management et de la gestion globale des ressources du relais parental. Il met en œuvre le projet d'établissement. Il anime, accompagne et évalue l'équipe pluridisciplinaire et articule les fonctionnements de la prise en charge autour de la famille. Il propose et met en œuvre des innovations dans une approche

de « faire avec » les familles. Il est le garant de la qualité de la prise en charge des enfants en favorisant le lien avec les partenaires extérieures (PMI, ASE, écoles...) Il est garant et en responsabilité directe de la sécurité des biens et des personnes (hygiène/sécurité). Dans le cadre de ce projet il assure la mise en œuvre de la prestation en lien avec les services du Conseil départemental, du réseau des partenaires et l'évaluation des prestations.

- **Les chefs de service éducatif** : sous la responsabilité du Directeur d'Etablissement, les chefs de service bénéficient d'une délégation de pouvoirs. A ce titre, ils sont en accord avec les objectifs d'Apprentis d'Auteuil et rendent compte de leurs actions au directeur, et ce, sans délai, en cas de situation présentant un caractère de gravité pouvant perturber le fonctionnement de la structure. Ils accueillent les nouveaux salariés, assurent le management et la coordination de leur équipe. Ils veillent au suivi éducatif des enfants et des familles, et sont garant de ce suivi. Ils répondent aux demandes d'admission et développent le réseau de partenaires. Ils gèrent en lien avec le directeur les arrivées et départs des enfants.

- **Assistant(e) de Direction (relais de proximité)** : sous la responsabilité du Directeur d'Etablissement, l'Assistant de Direction, est le support administratif et organisationnel de la structure. Il sera notamment en charge du suivi et de la comptabilisation des dépenses de proximité, de la transmission des pièces comptables en lien avec le centre financier, de la tenue des dossiers administratifs du personnel, de la gestion courante des Ressources Humaines, s'appuyant sur les ressources mutualisées d'Apprentis d'Auteuil. Sur le champ de l'assistanat du Directeur, il effectue des tâches administratives indispensables à la fonction : traitement des courriers, appels téléphoniques, gestion des agendas et déplacements, préparation, participation et rédaction de comptes rendus des réunions, etc. Il assure l'interface avec les interlocuteurs internes et externes à l'établissement.

5.6 La formation des salariés et le plan de formation :

Dans le processus RH d'Apprentis d'Auteuil, l'ensemble des salariés bénéficient d'un entretien d'évaluation professionnel tous les 2 ans avec leur supérieur hiérarchique. C'est un temps privilégié, de dialogue et de relecture de l'année écoulée pour préparer l'année à venir. Lors de cet entretien, le salarié va pouvoir formuler ses désirs de formations et d'évolution professionnelle.

Un récapitulatif de ces demandes est ensuite fait pour pouvoir établir le plan de formation de l'année. Les plans de formation de Coup d'Pouce ont plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins institutionnels
- Développer les compétences individuelles des salariés au profil de l'institution et afin de les maintenir employables.

Un temps appelé la Revue Individuelle des Personnes est organisé tous les ans avec le service des ressources humaines du territoire. La revue individuelle des personnes a pour objectif :

- D'anticiper et d'accompagner les évolutions de carrière et les mobilités
- D'établir un état des lieux quantitatif et qualitatif des effectifs
- D'identifier les potentiels et de les accompagner dans leur développement professionnel, en particulier, les futurs cadres de direction
- D'établir un diagnostic des compétences collectives et individuelles, et de définir des plans d'actions associés
- D'anticiper et de piloter les plans de successions (pour les cadres de direction).

La revue individuelle des personnes va permettre au directeur de d'affiner le plan de formation de l'année suivante.

5.7 La dynamique de travail d'équipe, éducatif, transdisciplinaire

Les réunions d'équipe :

Le mardi après-midi est réservé aux réunions d'équipe. Au-delà de ces réunions d'équipe, le temps 13h-15h où les moniteurs éducateurs arrivent, permet un échange, avec pour objectifs :

- Favoriser et fluidifier la communication, et donc la cohérence,
- Informer rapidement sur l'ambiance, les difficultés d'un enfant
- Échanger sur les Projets Individuels pour l'enfant,
- Permettre des réponses rapides et adaptées.

Les réunions institutionnelles :

La réunion d'équipe programmée le mardi est transformée en réunion institutionnelle pour permettre d'organiser les temps des vacances scolaires.

Par ailleurs, ce temps est utilisé par la direction, pour travailler avec l'ensemble de l'équipe sur des points de fonctionnements institutionnels, des outils internes, des procédures, des postures.... Ces temps de réunions institutionnelles sont importants pour permettre à chacun de s'approprier le projet de la structure, de pouvoir créer un sentiment d'appartenance à un collectif de professionnels.

Des réunions thématiques peuvent avoir lieu sur les pratiques professionnelles avec pour certains thèmes l'intervention d'intervenants extérieurs.

Les réunions d'Analyse de Pratique Professionnelle

Il est mis en place pour l'équipe éducative, un temps d'analyse des pratiques professionnelles, animé par un prestataire extérieur. Les modalités de travail en relais parental : « roulement » des enfants, accueil en situation d'urgence due à des exclusions, problématiques de familles parfois très précarisées, ... impliquent des temps de prise de recul. Ce temps de relecture est d'autant plus important qu'il n'y a pas

de poste de psychologue à Coup d'Pouce. Il est donc aussi utilisé pour travailler la supervision des situations des enfants et des familles accueillis.

6 PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

6.1 Des pratiques éducatives :

En conclusion de l'évaluation interne de Coup d'Pouce 92, il était ressorti des :

Points forts :

- un accueil et une prise en charge attentive, de grande qualité, auprès des petits et des enfants
- un accueil et un accompagnement exigeant et ouvert des parents, dans toutes les circonstances, qui met en œuvre une relation de confiance, pouvant même permettre de préparer les placements des enfants lorsque c'est nécessaire.

Points à améliorer :

- le passage à l'écrit
- la réflexion autour de la dimension éducative avec les plus grands, basée sur des connaissances du développement de l'enfant et de la culture de l'éducation spécialisée, en particulier pour les pré-adolescents et les adolescents.

Durant, ces deux années entre l'évaluation interne et la finalité de la rédaction du projet d'établissement, l'institution, soutenue par l'équipe de direction, a tenté de faire vivre le plan d'action de l'évaluation interne, l'objectif étant de rester dans une démarche continue de la qualité. Certaines actions ont été menées avec succès comme :

- Resituer la place du deuxième parent dans l'accueil à Coup d'Pouce
- Travailler sur les outils de la loi du 2 janvier 2002 : projet d'établissement, livret d'accueil, règlement de fonctionnement...
- Inscrire, dans le conscient collectif, les relais parentaux comme étant un dispositif de la protection de l'enfance
- Travailler sur le document du projet individuel de l'Enfant pour le rendre plus efficient, et par ce biais, individualiser davantage, la prise en charge des enfants.
- Accompagner les équipes à passer d'une culture orale à une culture écrite.

D'autres actions sont plus longues et nécessitent plus de temps à mettre en place. Elles sont l'objet, bien souvent, d'une réflexion sur la difficulté à Coup d'Pouce de mener des actions de fond avec des parents et des enfants qui vont et viennent en fonction des demandes et des besoins.

Aujourd'hui, il y a à penser davantage le travail d'accompagnement à la parentalité et le travail avec les familles. Ces différents points sont les pistes d'évolution pour les prochaines années :

- Accompagner les parents à verbaliser leurs difficultés à leurs enfants pour ne pas être dans le non-dit, le secret
- Mettre en place des ateliers parents / enfants

- Proposer des temps de « vivre ensemble » aux parents qui sont, bien souvent, en manque de lien social
- Professionnaliser d'avantage l'équipe sur le travail d'accompagnement des familles
- Développer, encore davantage, le réseau de partenaires de Coup d'Pouce pour orienter aux mieux les familles dans leurs difficultés

Par ailleurs, en parallèle, de ce travail institutionnel autour et avec les familles, un des points clés ressortis des travaux d'écriture du projet d'établissement est la nécessité de travailler sur un projet de service pour les accueils de jour.

Cette prestation, finalement, assez récente, s'inscrit dans un besoin repéré par les partenaires institutionnels de Coup d'Pouce. Elle s'est développée depuis cinq ans et a toute sa place au sein de la structure. Cependant, il est nécessaire d'affiner le projet sur plusieurs points :

- Les critères d'admission et les critères de renouvellement des contrats
- Le projet pédagogique d'accueil des enfants de moins de trois ans
- L'aménagement de l'espace
- Les jeux : leur utilité, leur utilisation par les enfants, les outils de travail des permanentes
- L'accompagnement à la parentalité autour de problématique repérées comme le travail de séparation, le rapport à l'alimentation, la gestion du sommeil, la gestion des colères....

6.2 Des locaux :

Le relais parental de Chatenay-Malabry a bénéficié en 2014 d'importants travaux de rénovation de la maison et de réaménagement des espaces. C'est aujourd'hui, une maison agréable à vivre, avec des espaces clairs et pratiques pour la prise en charge des enfants. Dans l'idéal, il faudrait encore « pousser » les murs pour pouvoir bénéficier d'un véritable espace de jeux pour les plus jeunes, d'une salle permettant l'accueil des familles, des lieux de rangements et de stockage.

Toutefois, la priorité n'est plus sur le relais de Chatenay-Malabry mais bien sur celui de Fontenay-aux-Roses. Cette maison, qui appartient au département, est entretenue par Coup d'Pouce pour la gestion courante. Cependant, elle aurait besoin de bénéficier de travaux de plus grande envergure comme de refaire complètement la toiture, changer la chaudière et revoir l'isolation complète du bâtiment.

Par ailleurs, il serait souhaitable de travailler sur un projet d'aménagement de l'espace pour délocaliser les bureaux administratifs, et redéployer le rez-de-chaussée afin de gagner en mètres carrés pour les pièces à vivre.

6.3 De développement :

Le projet de Coup d'Pouce 92, au même titre que les sept autres structures de ce type, reste marginal en France et très peu connu. C'est pourtant un dispositif de prévention et d'accompagnement des familles qui n'a plus besoin de faire ses preuves. Actuellement, les départements ne soumettent pas d'appel d'offre (ou de manière exceptionnelle) pour développer les relais parentaux.

Toutefois, en interne à Apprentis d'Auteuil, ce dispositif mériterait à être davantage connu pour le promouvoir auprès des partenaires et financeurs.

Coup d'Pouce 92 s'inscrit pleinement dans le projet stratégique d'Apprentis d'Auteuil et la fondation pourrait fournir un cahier des charges si des appels d'offres venaient à être publiés.

7 CONCLUSION :

En 2011, lors de la reprise de l'établissement par Apprentis d'Auteuil, un dossier CROSMS avait été déposé quelques mois auparavant, pour permettre l'habilitation de Coup d'Pouce 92. Depuis, ce dossier a été la référence comme projet d'établissement.

Le travail entrepris sur les années 2016 et 2017, pour la réécriture du projet d'établissement, a été délibérément collégiale. Des groupes de travail et de réflexions se sont organisés sur plusieurs mois pour permettre à chaque professionnel de l'institution de s'exprimer.

Le fait de réfléchir ensemble sur ce qui anime l'équipe, pour mener à bien son travail dans des postures adaptées vis-à-vis des enfants, a permis aussi de fédérer autour d'un projet commun. Cette réflexion a aussi mis en exergue les points à travailler pour la suite.

Ces travaux de groupe ont abouti à un écrit qui se veut concret et réaliste par rapport à la vie de l'établissement. Il a pu se faire grâce à l'investissement de tous et j'en remercie l'ensemble des professionnels de Coup d'Pouce, ainsi que les enfants.

Un grand merci aux chefs de service qui ont dû adapter les horaires des salariés pour organiser ces groupes de travail et eux même se dégager du temps pour y participer.

Merci, enfin, à notre responsable régionale qualité qui nous a soutenus dans cette démarche, en nous apportant de la méthodologie et des conseils, mais aussi du temps pour animer certains groupes de travail et relire le document.



8 ANNEXES

Annexe 1 : Fiche demande d'admission

Traitée par Date : 20.....

DEMANDE D'ADMISSION N°

.....

NOM :

Prénom(s) et date(s) de naissance des enfants :

..... né-e le à

..... né-e le : à

..... né-e le : à

..... né-e le : à

Adresse :

.....
.....

Téléphone : OU


Demandeur :

Si parent(s) :

Connu COUP D'POUCE 92 par

Envoyé(s) par : **Mme ou M. :**

Travailleur social : Service et coordonnées, ADRESSE COMPLETE :

•		<i>et / ou</i>
•		
•		

Situation Familiale :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs visés :

Durée probable de l'accueil :

Réponse apportée :

<u>Réorientation</u>	<u>Différé</u>	<u>Annulation</u>	<u>Date de contrat prévue</u>
	<u>Pas de nouvelles</u>	<u>Accueil réalisé</u>	

Annexe 2 : Contrat d'accueil jour / nuit

Coup d'Pouce 92
138 bis, rue Boucicaut
92260 Fontenay aux Roses
Tél. 01.46.60.14.14.



Coup d'Pouce 92
10 rue Sintès
92290 Châtenay-Malabry
Tel : 01.46.31.44.60

Numéro de demande :

Contrat d'Accueil Jour et Nuit

Renseignement sur les enfants :

NOM	PRENOM	AGE et DATE de NAISSANCE	SEXE

Renseignement sur la mère

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	RESPONSABLE LEGAL

Renseignement sur le père :

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	RESPONSABLE LEGAL

Autre tuteur légal :

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	RESPONSABLE LEGAL

**Je soussigné(Père-Mère-Tuteur
légal) Confie mon (mes) enfant(s) à COUP D'POUCE 92 du :au**

..... Fondation d'Auteuil

EXPOSE DES RAISONS DE L'ACCUEIL / PREMIERES RAISONS DE L'ACCUEIL

ATTENTES DE LA FAMILLE QUANT A L'ACCUEIL A COUP D'POUCE

DATE DU PREMIER RDV AVEC LA FAMILLE ET/OU LE TRAVAILLEUR SOCIAL (si accueil long)

Coordonnées du travailleur social :
Date du 1^{er} RDV :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : AUTORISATIONS.

Nom Prénom de la personne autorisée.	Lien avec l'enfant	Téléphone

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES :

Nom Prénom	Coordonnées Etablissement fréquenté	Habitudes scolaires et points de vigilance	Heure Début	Heure Fin	Classe

RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS :

Nom Prénom	Habitudes de l'enfant

Sports, Centre de Loisirs, CMP, Autres Activités

Nom Prénom	Activités, lieu de l'Activité, nom et téléphone de la personne référente de l'activité.	Jours Horaires

Documents à compléter lors du contrat et à laisser dans le contrat :

1. Fiche sanitaire de liaison à remplir avec le carnet de santé.
2. Photocopies des revenus financiers des parents.
3. Autorisation de droit à l'image.
4. Attestation CMU.

Tarif de la participation aux frais de séjour par jour et par enfant

Ressources Financières	Tarif journalier

Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement du RELAIS PARENTAL et à participer comme celui-ci le prévoit, aux frais de séjour.

J'autorise toute personne dûment habilitée par les Relais Parentaux à prendre en charge mon (mes) enfant(s) aux sorties d'établissements scolaires, des centres de loisirs ou de toutes autres activités extra-scolaires, avec les véhicules de Coup d'Pouce.

Le relais parental est autorisé et financé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (Direction Famille-Enfance-Jeunesse, service de l'Aide Sociale à l'Enfance) en application de la Loi du 5 mars 2007. Le code de l'action sociale et des familles (art L 227-1) prévoit que tout mineur accueilli hors du domicile de ses parents est placé sous la protection du Président du Conseil général.

De ce fait, le relais informe le service de l'aide sociale à l'enfance de l'accueil temporaire "de jour, et ou de jour et nuit" de votre (vos) enfant(s) ainsi que de ses jours d'arrivée et de départ. Un courrier vous sera adressé par le service territorial de l'ASE pour confirmer cette admission.

A, le

Signature du (des) parent(s)
(ou représentant légal)

Signature du directeur ou par délégation
d'un chef de service.

FIN DE CONTRAT. Je reprends mon (mes) enfant(s) ce jour :

Date et Signature
Du (des) parent(s) (du représentant légal).

Date et Signature
Du directeur ou par délégation d'un chef de
service.

Annexe 3 : DIPC.

NOM – Prénom :



Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C.)

(Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale)
Décret 2004-1274 du 26/11/2004 – Article L311-4 du code de l'Action Sociale des Familles)

..... a été confié aux relais parental Coup d' pouce 92 de :
Fontenay aux Roses – 138 bis rue Boucicaut
Chatenay Malabry – 10, rue Sintès

Le **D.I.P.C.** est remis aux représentants légaux de l'enfant, le jour de sa signature.

Des avenants peuvent être élaborés :

- En cas de nécessité
- A tout moment, si ces prestations sont évaluées et revues.

Ce D.I.P.C. est signé entre :

Madame et/ou Monsieur représentant

- Coup d' pouce 92, représentée par Mme Pauline GHEMRI, Directrice
- L'Aide Sociale à l'Enfance, représentée par, référent(e) social(e) de

Il est convenu :

Art. 1

- est accueilli dans le cadre d'une prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance, à compter du..... jusqu'au

Art. 2

- Les retours en famille, les droits de visites, les droits de sorties et les appels téléphoniques sont établis selon les modalités de la prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance et du service gardien. Ils sont définis comme suit :

- Accueil le week-end
- Accueil les vacances scolaires
- Modalités de départ et de retour de l'établissement

.....
 Droit de visite sur le relais

.....
 Droit d'appeler sur le relais et personnes autorisées à le faire
.....
.....

Art. 3

- Un éducateur référent s'occupera plus spécifiquement de, des relations avec ses parents et le référent social, de sa scolarité ; il s'agit de M.....

Art. 5

- Le relais parental Coup d pouce 92 s'engage à accueilliren chambre collective et à mettre à sa disposition une armoire individuelle, du linge de maison (draps, couettes).
- Le relais parental Coup d pouce 92 prend en charge l'enfant durant toute la durée de son accueil (repas, hébergement, accompagnement scolaire...)
- L'enfant est accueilli avec ses affaires personnelles (vêtements, doudou, brosse à dents, affaires scolaires...)
- Des menus équilibrés sont préparés en lien avec notre fournisseur de denrées alimentaires.
- Le relais Parental ne fournit pas de repas Hallal ou Casher.
- Régime ou mentions particulières :.....

- *Art. 6*

Dans le cadre d'une prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance, les frais de séjours sont facturés à l'Aide sociale à l'enfance (soit par le biais d'une dotation globale pour les enfants vivant dans le département des Hauts de Seine, soit par un arrêté de prix de journée pour les enfants vivant dans un autre département)

Art. 7

Le relais parental Coup d pouce 92 s'engage à faire pratiquer toutes interventions chirurgicales même sous anesthésie jugés nécessaires.

Le relais parental Coup d pouce 92 s'engage à faire pratiquer les vaccinations ou les prélèvements nécessaires durant le séjour de l'enfant.

Le relais parental Coup d pouce 92 s'engage à respecter les traitements médicaux, avec l'ordonnance, de l'enfant.

Art. 8

Conformément aux statuts d'Apprentis d'Auteuil, le relais parental Coup d pouce 92 accueille sans aucune distinction les enfants quelles que soient leurs origines et religions.

Autres informations :

Art. 9

Par la présente, les parties attestent avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités d'accueil et des obligations nées de ce contrat et s'engagent mutuellement à les respecter.

Fait le, à

Pauline GHEMRI
Directrice

Les parents ou représentant légal
(autorité parentale)

L'ASE
Réfèrent social